le bulletin

LE JOURNAL DES PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES

4e TRIMESTRE 2013 • N° 233





Événement • P.6

LA JOURNÉE DU HANDICAP MENTAL fête ses 10 ans



www.adapeidurhone.fr

Sommaire

DOSSIER

ACTUALITÉS

CENTRE DE DOCUMENTATION

ACTION ASSOCIATIVE

VIE DES ÉTABLISSEMENTS

REPÈRES FINANCIERS

CARNET FAMILIAL

ADRESSES UTILES

le bulletin

Journal trimestriel n°233 des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales.
4e trimestre 2013

Adapei du Rhône :
Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (déclarée loi 1901, affiliée à l'Unapei, reconnue d'utilité publique Décret du 30 août 1963)

Composition du comité de rédaction :
Nicolas Bordet, Régis Cayol, Henri P. Clerc, Amélie Naudion, Marie-Laurence Madignier, Prosper Teboul, Elisabeth Rivard

Corrections :
Étienne Bickert, Jacques Mériaux

Siège social :
75, Cours Albert Thomas
CS 33951 – 69447 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 76 08 88
www.adapeidurhone.fr

Directeur de la publication :
Marie-Laurence Madignier

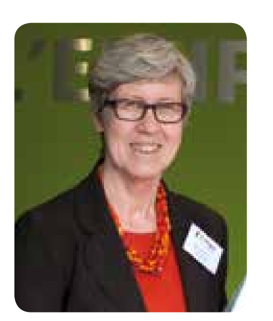
Réalisation et conception graphique :
unitémobile

Tirage : 2500 exemplaires

Dépôt légal à la parution
ISSN 1260-0741

Crédits photos
Couverture : Alaric Otmani
p.12-13 : Mathieu Perdrix
p. 31 (bas de page) : R. Bert Expressions
p. 29 (bas de page) : Alain Michel

Meilleurs vœux à tous



Au seuil de cette nouvelle année, souhaitons-nous beaucoup de belles et bonnes choses, pour nous-mêmes, pour nos enfants handicapés, pour tous ceux qui les accompagnent au quotidien ou qui occasionnellement œuvrent à changer la société dans laquelle ils évoluent pour la rendre plus accueillante et plus accessible.

Souhaitons-nous santé, persévérance et espérance pour trouver avec l'aide des personnes handicapées mentales, les façons qui leur permettront d'exprimer le meilleur d'elles-mêmes. Renouvelons ainsi notre regard sur elles et, grâce à elles, sur ce monde dans lequel nous vivons et que nous contribuons à construire.

Il y a plus de 10 ans, le 2 janvier 2002, la loi de rénovation et de modernisation de l'action sociale apportait une grande espérance en affirmant haut et fort que la personne handicapée se trouvait au centre de tout dispositif la concernant.
Une grande victoire après des années de militantisme, mais aussi une mise en pratique qui bouscule les façons de concevoir l'accompagnement, que ce soit dans nos familles ou dans les établissements !

La loi instituait les outils de base permettant d'avancer pour cette mise en œuvre : des Conseils de la vie sociale, des livrets d'accueil et des contrats de séjour dans les établissements, une charte des droits et libertés et puis un esprit nouveau dans la façon de donner la parole à nos résidants.

Comment se sont concrétisés cette loi et cet esprit nouveau à l'Adapei du Rhône ?
C'est l'objet de ce dossier qui entame l'année avec la conviction que nous avons encore du chemin à parcourir... et que ce chemin est une chance à saisir ensemble, en association.

Marie-Laurence Madignier
Présidente de l'Adapei du Rhône



FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE

BONNE ANNÉE À TOUS

Il y a 10 ans, la loi a affirmé
que les personnes handicapées mentales
doivent pouvoir exprimer plus facilement
leurs envies et connaître leurs droits.

Pour cette raison, des outils ont été créés.
Ils doivent être disponibles dans les lieux
de vie ou de travail des personnes
handicapées mentales.

Ces outils sont par exemple
les Conseils de la vie sociale, les livrets
d'accueil, la charte des droits et libertés, etc.

Ce magazine présente les progrès
qui ont été faits et les bonnes idées
pour créer ces outils à l'Adapei du Rhône.

Le Bulletin de l'Adapei du Rhône n°233 / 4e trim. 2013

JOURNÉE DU HANDICAP MENTAL

UN ANNIVERSAIRE HAUT EN COULEURS !

29 SEPTEMBRE 2013



Vous êtes venus nombreux le samedi 29 septembre dernier Place de la République à Lyon, pour célébrer les 10 ans de la Journée du Handicap Mental.
Cette journée, qui symbolise l'action des associations engagées dans l'accueil des personnes handicapées mentales, a été ponctuée de moments d'émotions fortes et d'animations appréciées de tous. Découvrez-les en images.



Le traditionnel lâcher de ballons





La remise du livre blanc par Marie-Laurence Madignier, Présidente de l'Adapei du Rhône





La fresque du public, réalisée avec l'artiste Frankl




La Batucada de la MJC de Bron a entraîné le public





Le groupe Sonido del Monte

La compagnie d'échasses "Mademoiselle Paillette"



> « 10 ans de mobilisation, de sensibilisation, de rencontres avec les citoyens et les responsables politiques, et surtout 10 ans d'actions des associations aux côtés des familles et des professionnels du secteur médico-social pour faire en sorte que chaque personne en situation de handicap mental bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement adaptés, à toutes les étapes de sa vie. »

10 ANS, QUEL BILAN ?

La 10e Journée du Handicap Mental a été l'occasion de dresser un état des lieux des avancées constatées tant au niveau national que dans notre département au cours des 10 années passées. Un état des lieux sous forme de livre blanc remis aux responsables publics présents lors de cette journée du 29 septembre à Lyon.
Parmi les progrès des 10 dernières années :

- LA CRÉATION DES MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées), guichet unique d'accès aux droits et prestations.
- Des évolutions fondamentales en termes de DROIT À LA COMPENSATION, D'EMPLOI, D'ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS ET DES TRANSPORTS, D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS.
- LA FORTE PROGRESSION DU NOMBRE D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (12 291 élèves en situation de handicap scolarisés en avril 2013 dans l'Académie de Lyon, dont 34% avec déficiences intellectuelles et cognitives).
- Plus récemment, LA PROFESSIONNALISATION ET LA TITULARISATION DES AVS (Auxiliaires de vie scolaire), avec la création d'un diplôme d'État.
- ENTRE 2004 ET 2013, UNE AUGMENTATION DE + DE 56% DES PLACES en établissements et services médico-sociaux, soit un total de 5 677 places dans le Rhône, dont 3158 pour les personnes en situation de handicap mental.

12E DÉFI INTER-ENTREPRISES DE VILLEURBANNE

L'ESAT LÉON FONTAINE EN MODE SPORTIF !



Quatre équipes de quatre sportifs représentant l'Esat Léon Fontaine lors du 12e défi inter-entreprises au Parc Miribel Jonage.

3,3 km de course à pied, 6 km à VTT et 800 mètres en canoë, le tout effectué à un rythme effréné : la compétition était rude mardi 24 septembre pour les employés de l'Esat Léon Fontaine (près de la moitié de l'effectif). Cet événement tant sportif que convivial aura valu à l'une des équipes de remporter le 3e prix de l'équipe la mieux costumée !
Au-delà de la performance, cette manifestation aura aussi permis à l'Esat de porter fièrement les couleurs de l'établissement et de l'Adapei du Rhône devant la plupart des grandes entreprises lyonnaises et d'échanger dans un cadre de détente avec certains de ses clients.

CINÉMA

HENRI ET GABRIELLE, UN DUO DE FILMS À NE PAS MANQUER

La fin de l'année 2013 a été marquée par une actualité cinématographique particulièrement riche, avec la sortie de Gabrielle (octobre) et Henri (décembre), deux films qui ont en commun de parler de belles rencontres, d'émotions et d'amour, en toute simplicité.







Henri, le dernier film de Yolande Moreau, raconte l'histoire d'un « Papillon blanc ». Rosette, jeune fille handicapée mentale hébergée en foyer, rentre dans la vie d'Henri, pour l'aider dans son restaurant. Les journées d'Henri sont rythmées par l'alcool, suite à la perte récente de sa femme. Rosette, pleine de bienveillance et de joie, va bouleverser sa vie.

Gabrielle, 22 ans, est porteuse du syndrome de Williams et Beuren. Elle et Martin partagent le plaisir du chant au sein de la chorale « Les Muses de Montréal » mais surtout, ils sont fous amoureux. Comme tout le monde, ils rêvent de mener une vie normale, en couple. Mais leur entourage constitue parfois un handicap à leur relation.

TROPHÉE EDF

L'ESAT LA GOUTTE D'OR RÉCOMPENSÉ

Dans le cadre de la remise des trophées « Coups de cœur de l'économie », dont EDF est partenaire, l'Esat La Goutte d'Or a reçu un prix dans la catégorie développement durable, lors d'une cérémonie organisée le 17 septembre à la Maison de l'Économie Chamousset en Lyonnais.

Cette manifestation récompense et valorise les acteurs économiques qui participent au dynamisme du territoire des Monts du Lyonnais, dont plusieurs entreprises de dimension internationale.

Le complexe La Goutte d'Or a ainsi été récompensé pour ses actions exemplaires en tant que partenaire économique des entreprises et collectivités locales. Dans le cadre du développement de ses activités, avec notamment l'extension en cours des ateliers de l'Esat et les futures créations du Foyer de vie et du Foyer d'hébergement pour personnes avec autisme, la Goutte d'Or contribue à la création d'emplois sur le secteur. Le trophée a été remis au Directeur du Complexe, Sylvain Goutaloy, par le Directeur régional d'EDF, partenaire de l'événement.
De nombreux élus locaux étaient présents, notamment M. Chaverot, Conseiller général, Maire de Montrottier et l'un des acteurs majeurs de la création de l'Esat La Goutte d'Or. Ils ont témoigné du dynamisme économique et social des Monts du Lyonnais des nécessaires partenariats entre acteurs du territoire, entreprises, collectivités et structures médico-sociales.

À DÉCOUVRIR...

VITE LU LILA, LA LETTRE D'INFORMATION POUR TOUS

Conçue pour les professionnels (éducateurs, animateurs...) en relation avec un public en situation de handicap mental, ce support propose une actualité nationale et internationale, rédigée avec des mots simples et des phrases courtes.

Tous les mardis et jeudis, différents articles sont proposés :
- deux thèmes d'actualité,
- des actions exemplaires réalisées par des personnes handicapées, une information sur la santé, la description d'un pays, un portrait...,
- des brèves nationales et internationales, des brèves insolites,
- une actualité en image,
- des activités accessibles aux personnes présentant une déficience mentale,
- une nouvelle présentée sous forme de feuilleton (policier, sur un fait de société...) qui compose au fil des numéros un « mini-roman », transmis ensuite aux abonnés sous forme de livret lorsque qu'il est terminé.

Vite lu lila peut être utilisé comme support d'échanges et permettre aux personnes handicapées mentales de s'exprimer sur des faits de société, de partager des avis et de découvrir des points de vue différents...

Parution tous les mardis et jeudis soirs. Vite lu lila est disponible au Centre de documentation de l'Adapei du Rhône : 75 cours Albert Thomas, Lyon 3. Pour souscrire un abonnement et recevoir la lettre par mail ou par fax, rendez-vous sur www.lilavie.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

> PREMIER COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP

Le Comité Interministériel du Handicap (CIH) s'est réuni pour la première fois le 25 septembre dernier. Prévu par la loi de 2005, mis en place en 2010, il a pour mission de définir une « feuille de route en matière de handicap » autour de quatre thèmes : l'accès au travail, l'éducation, la santé et l'accessibilité.

> MAJORATION DE LA DURÉE D'ASSURANCE POUR ENFANT HANDICAPÉ

Pour les retraites attribuées depuis le 1er septembre 2003, l'assuré qui élève ou a élevé un enfant handicapé et qui a cotisé à l'assurance vieillesse peut avoir droit à une majoration de la durée d'assurance dans la limite de 8 trimestres. Il n'est pas nécessaire que l'assuré ait un lien de parenté avec l'enfant handicapé. Cette majoration est cumulable avec la majoration de durée d'assurance pour enfant ou pour congé parental.

Cette majoration peut être accordée :
- si le taux d'incapacité permanente de l'enfant est au moins égal à 80%,
- et si l'enfant ouvre droit à l'Allocation d'éducation spéciale (AES) et l'un de ses compléments, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et son complément, l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et le 3e élément de la PCH (Prestation de compensation du handicap), ou l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la totalité de la PCH.

Source : Code Sécurité Sociale art L351-4 et suivants et circulaires CNAV

> PROGRAMME AUTISME & SANTÉ ORALE PASO

L'Association SOHDEV a développé un programme complet composé d'outils de médiation et de communication, afin de permettre aux enfants et adolescents avec autisme et présentant des troubles envahissants du développement d'intégrer l'hygiène bucco-dentaire au quotidien et de se préparer aux visites chez le dentiste. Une préparation à domicile peut en effet permettre à l'enfant une meilleure coopération le moment venu. Ces supports comprennent notamment des pictogrammes, une bande son reprenant les bruits des instruments utilisés chez le dentiste, un calendrier de brossage.

Pour les établissements, une mallette pédagogique peut être commandée auprès de l'Association SOHDEV. Elle contient tout le matériel pour que les professionnels puissent former les usagers à une meilleure hygiène bucco-dentaire, les préparer à d'éventuels soins chez un dentiste, tout en sensibilisant les parents.

Famille ou professionnel, téléchargez le programme : www.sohdev.org

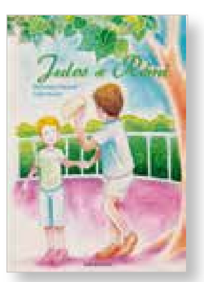
La sélection du centre de documentation de l'Adapei du Rhône

Le Centre de Documentation est ouvert à tous : adhérents, membres du personnel, personnes extérieures

N'hésitez plus ! Vous trouverez des thèmes variés et instructifs

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter au 04 72 76 08 88

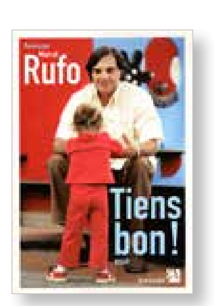
Une permanence est ouverte les jeudis de 14h30 à 17h30 à l'Espace Rencontre de l'Adapei du Rhône 75 Cours Albert Thomas, Lyon 3e



JULES ET RÉMI

Véronique Pacaud, Célia Portail – Éditions Clere

Cette histoire raconte Rémi (petit garçon né « différent ») à l'école, au travers des yeux de son ami Jules. Elle nous amène à ouvrir nos cœurs à la différence et à reconsidérer la place que chaque citoyen est en droit d'occuper au sein de la société. Véritable support pédagogique et éducatif pour les enfants et les adultes qui accompagnent les enfants ou personnes handicapées, l'histoire est suivie d'un complément de 10 pages comprenant des questions à travailler en groupe, des informations, la loi de 2005 et des liens utiles pour les familles.



TIENS BON !

Pr Marcel Rufo, Anne Carrières Editions

Dans cet ouvrage, Marcel Rufo fait le récit de sept personnes qu'il a aidées. Un cas d'autisme infantile, d'autres types de handicaps, de troubles alimentaires graves, de conduites à risques, de troubles de l'adoption... Sept cas cliniques qui l'ont marqué, sept patients qu'il a suivis, parfois pendant de longues années. Marcel Rufo se fait dans ce livre l'avocat d'une psychiatrie optimiste, qui croit en l'avenir. Une psychiatrie qui ne se résume pas à la maîtrise de la clinique, mais qui englobe le suivi et l'empathie. « Du cas le plus lourd au plus anodin ou apparemment léger, ce dont je suis intimement persuadé, c'est qu'il existe toujours une réserve d'espérance ».



UN LIEU POUR HABITER LE MONDE - ÊTRE DIRECTEUR D'UN ÉTABLISSEMENT DE PERSONNES POLYHANDICAPÉES

Florence Giust-Desprairies – L'Harmattan

Ce livre est le résultat d'une recherche-action menée avec des directeurs d'établissements spécialisés dans la prise en charge de personnes polyhandicapées. Sa visée est d'éclairer la complexité de la place qu'ils ont à tenir pour constituer leurs établissements comme des lieux de vie pour les résidants, dans le respect de leur spécificité et de leur dignité. Il s'adresse à tous ceux qui se sentent concernés par la place faite aux personnes polyhandicapées.



Consultez notre catalogue en ligne sur le site de l'Adapei du Rhône, www.adapeidurhone.fr > Rubrique « Action et soutien aux familles » puis « Centre de documentation ».

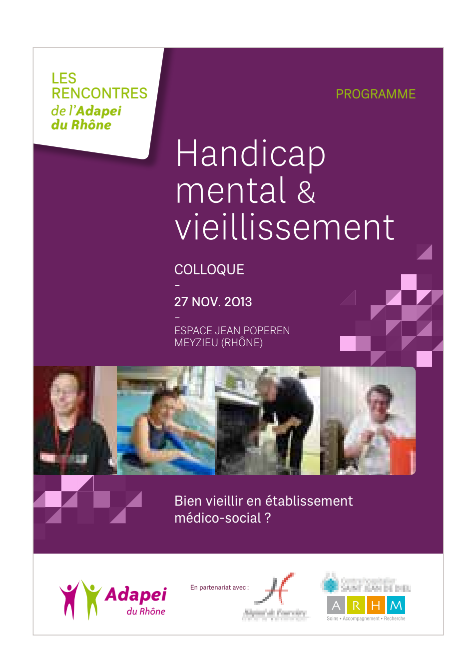
ACCÈS DIRECT AU CATALOGUE EN LIGNE :
http://www.adapeidurhone.fr/pmb/opac_css/

Le Bulletin de l'Adapei du Rhône n°233 / 4e trim. 2013
ACTION ASSOCIATIVE

ÉVÉNEMENT

COLLOQUE HANDICAP MENTAL ET VIEILLISSEMENT

BIEN VIEILLIR EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL ?



400 personnes étaient réunies à Meyzieu le 27 novembre 2013 et ont assisté à des échanges animés autour d'une question cruciale pour les personnes en situation de handicap mental : celle de leur avancée en âge. Cette journée, organisée par l'Adapei du Rhône, en partenariat avec le Centre hospitalier Saint Jean de Dieu (établissement spécialisé en psychiatrie) et l'Hôpital de Fourvière (centre de gérontologie), a donné la parole à l'ensemble des acteurs engagés autour de cette problématique : professionnels, parents, partenaires et responsables publics.

AVANCÉE EN ÂGE ET DÉPENDANCE

L'espérance de vie des personnes en situation de handicap mental s'est considérablement accrue au cours des décennies passées. Comme l'a rappelé en préambule de son intervention le Dr Philippe Bernard, généraliste et gériatre au sein de l'Adapei du Rhône, « les personnes atteintes de trisomie 21 vivent en moyenne jusqu'à 55 ans aujourd'hui, contre 9 ans en 1929 ». Un constat qui justifie en soi l'organisation d'un tel événement et nécessite de se poser certaines questions : quel est le profil des personnes handicapées mentales vieillissantes ? Quels sont les besoins et difficultés en matière d'accompagnement de ces personnes ? Quelles sont les problématiques spécifiques rencontrées par les équipes et leurs familles ? Pour y répondre, le Dr Philippe Bernard a présenté les résultats d'une étude menée au sein de l'Adapei du Rhône de juillet à octobre 2013. L'étude, qui portait sur 379 personnes âgées de plus de 45 ans accueillies en établissement, a permis de dresser le portrait de l'usager moyen : un homme de 53 ans présentant, plus que des besoins en soin liés à la dépendance, des besoins accrus en accompagnement. Un accompagnement adapté, avec des animations nécessitant moins d'investissement des personnes âgées et un rythme plus lent pour prévenir la fatigabilité.

UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET ÉVOLUTIF

Venu présenter en avant-première les préconisations du Groupe de travail « Avancée en âge des personnes handicapées », Patrick Gohet, Inspecteur général des affaires sociales, a lui aussi insisté sur l'importance d'un accompagnement adapté et évolutif. Ce dernier exige une forte anticipation de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, qu'elles vieillissent à domicile ou en établissement – notamment l'anticipation des risques de rupture et de transition.



PAROLES D'USAGERS



Avant j'étais jeune. C'est ainsi que Philippe résume son sentiment, lorsqu'on lui demande s'il se sent vieux.
Pour lui comme pour Fatima, Jean-Marc, Monique et les autres personnes handicapées mentales rencontrées à l'occasion du tournage du film réalisé pour le colloque, il est parfois difficile d'avouer qu'ils vieillissent. Alors comme tout le monde, ils contournent souvent la question par une formulation habilement tournée.
Le film *Avant j'étais jeune*, diffusé le 27 novembre, a permis de donner la parole aux usagers des établissements médico-sociaux des Foyers de vie et d'hébergement Henri Thomas à Bron, du Complexe la Gaieté et de l'Esat Louis Jaffrin.

Entre documentaire et reportage en immersion, il nous apprend à mieux cerner les attentes, les interrogations, parfois les angoisses des personnes présentant une déficience intellectuelle face au temps qui passe.

Pour visionner le film : adapeidurhone.fr



Cet accompagnement concerne également les professionnels, pour leur permettre de mieux repérer les signes de la fragilité qui caractérisent le vieillissement, ainsi que les parents, pour atténuer leur anxiété. Le rapport du Groupe de travail, dont l'objectif n'est pas d'aboutir à une politique globale, préconise entre autres la convergence des initiatives, la réforme des formations et le rapprochement et l'entraide entre les secteurs « personnes âgées » et « personnes handicapées », par exemple en créant des places dédiées au sein d'EHPAD.

LE VIEILLISSEMENT, UNE QUESTION DE PERCEPTION ?

Au-delà de la problématique du handicap, Bernard Ennuyer, sociologue, membre du Collectif « une société pour tous les âges », et le Dr Louis Gonzalez, Directeur médical de l'Hôpital de Fourvière, ont posé les contours plus généraux de la question du vieillissement, d'un point de vue sociologique et médical, bousculant parfois les idées et rappelant que le vieillissement est avant tout un ressenti.

DES TÉMOIGNAGES POIGNANTS

Danièle Le Maire, maman de Laurence, accueillie au Foyer de vie Henri Thomas à Bron, et Grégory Ponchard, éducateur spécialisé au sein du même établissement, ont tous deux livré leur expérience personnelle quotidienne. Un moment fort du colloque, plein d'humanité et d'humilité, interrogeant chaque participant sur son propre vécu, en tant que parent ou professionnel. Complétant ces deux interventions, Florence Dibie Racoupeau, gérontopsychiatre à l'Adapei du Rhône, a analysé le retentissement psychique du vieillissement, qui concerne les usagers tout comme les parents et les professionnels.



Table ronde

QUELLES POLITIQUES PUBLIQUES ET QUELS ENJEUX DE RECHERCHE ?

C'est sur cette problématique qu'ont échangé les partenaires publics présents :

- **Dr Michel Vermorel,** Directeur général du handicap et grand âge, Agence régionale de santé Rhône-Alpes
- **Thierry Clément,** Directeur général adjoint chargé de la solidarité, Conseil général de l'Ain
- **Xavier Dupont,** Directeur des établissements et services médico-sociaux, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
- **Stéphane Gaucher,** Directeur du service Etablissements personnes handicapées, Conseil général du Rhône



Retrouvez prochainement l'ensemble des échanges et conclusions de la journée en vous procurant les actes du colloque au siège de l'Adapei du Rhône.

RÉSEAU DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE RHÔNE-ALPES

PRÉVENIR ET SOIGNER LES DENTS, C'EST VITAL

Le Réseau de santé bucco-dentaire et handicap Rhône-Alpes a pour mission de coordonner les parcours de soins réservés aux personnes lourdement handicapées et à celles, âgées, en perte d'autonomie.





Depuis près d'une dizaine d'années, le Docteur Bory, responsable du service d'odontologie à l'Hôpital du Vinatier, a largement contribué à élargir cet accès aux soins dentaires, qui reste néanmoins largement insuffisant au regard des demandes qui affluent de toute la région.

L'Agence régionale de santé (ARS), dans son Plan régional de santé, a inscrit en priorité sa volonté de voir se mailler le territoire Rhône-Alpin d'une prise en charge comparable à celle mise en place sur Lyon et sa grande périphérie.

Une plus grande mobilisation et implication des chirurgiens-dentistes libéraux, mais aussi de l'ensemble des acteurs – usagers, associations gestionnaires du médico-social et structures sanitaires – peuvent contribuer à remplir cet objectif.



Henri Clerc, Président du Réseau et administrateur de l'Adapei du Rhône, nous explique l'importance de cette mobilisation et le rôle des parents.

POURQUOI VOUS ÊTRE INVESTI DANS CETTE ASSOCIATION ?

H.C. : *Au-delà de mon appartenance au Conseil d'administration, avant même la création officielle du Réseau en 2006, dans un contexte en évolution de l'association gestionnaire du Réseau, je me suis investi afin d'être le porte-parole de nos enfants et des associations qui gèrent leurs lieux de vie.*
Au sein de l'Adapei du Rhône, 16 établissements sont conventionnés, permettant aux résidants éligibles au Réseau d'être adhérents, suivis et soignés très régulièrement. Les personnes concernées sont les personnes déficientes intellectuelles avec troubles de comportement rendant impossibles les soins en cabinet libéral. Peu de parents ont adhéré à l'association gestionnaire du Réseau, négligeant malheureusement tout le bénéfice de la part apportée au projet de santé de leur enfant, à quelque âge que ce soit.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE DE LA PRISE EN CHARGE DANS LE TERRITOIRE CENTRE ?

H.C. : *Trop peu de chirurgiens-dentistes libéraux acceptent actuellement de faire des vacations dans le cadre du Réseau et seuls les praticiens de l'Hôpital du Vinatier, l'Unité Mobile, l'Hôpital de Givors et la Clinique du Val d'Ouest peuvent accueillir les 3 000 patients rhôdaniens, adhérents du Réseau. Aucune nouvelle adhésion ne peut être envisagée sans de nouveaux praticiens et l'ouverture de nouveaux centres de santé orale, c'est-à-dire une mise à disposition de nouveaux fauteuils dentaires.*

QUEL PEUT ÊTRE LE RÔLE DES PARENTS DANS CE CONTEXTE ?

H.C. : *Chacun d'entre nous a un chirurgien dentiste traitant. Il faut lui parler du Réseau et de l'action solidaire qui pourrait être mise en œuvre, notamment via une formation qui lui permettrait de pouvoir accueillir plus aisément ce public dans son cabinet et aussi avec des vacations (par demi-journées dans une structure médicale mise à sa disposition). Nous misons beaucoup sur cette action directe des parents et des personnels de santé de nos établissements.*

Pour en savoir plus sur le Réseau de santé bucco-dentaire et handicap Rhône-Alpes : www.reseau-sbdh-ra.org / 04 37 91 57 97

SOIRÉE D'INFORMATION



CONNAÎTRE LES PRESTATIONS LIÉES AU HANDICAP

Les professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ont présenté à un public attentif l'ensemble des prestations qui existent et auxquelles sont susceptibles de prétendre les personnes handicapées mentales et leur famille. Cette soirée d'information, qui a eu lieu le 25 septembre à l'Espace Sarrazin (Lyon), a permis à chacun de connaître, en fonction du type d'allocation, les conditions d'attribution, les montants, les modalités de fiscalités, etc.
Retrouvez ici le récapitulatif des allocations existantes et demandez le détail des conditions d'attribution auprès de cdeal@adapeidurhone.fr (également disponible sur www.adapeidurhone.fr)

ALLOCATION ÉDUCATION ENFANT HANDICAPÉ – AEEH

Elle est attribuée sans condition de ressources ni de nationalité aux personnes en charge effective et permanente de l'enfant handicapé (logement, nourriture, habillement). L'enfant doit résider en France, être âgé de moins de 20 ans et être atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80 % (sauf si placé dans un établissement spécialisé avec prise en charge intégrale des frais de séjour).
La Prestation de compensation du handicap (PCH) n'est pas cumulable avec un complément d'AEEH, excepté pour l'aménagement du logement et du véhicule.

ALLOCATION JOURNALIÈRE DE PRÉSENCE PARENTALE – AJPP

Elle est attribuée aux parents ou à la personne qui assurent la charge de l'enfant de moins de 20 ans atteint d'une maladie ou d'un handicap dont la gravité rend indispensable une présence soutenue et des soins contraignants. La demande doit être accompagnée d'un certificat médical sous pli cacheté et l'allocataire doit avoir demandé un congé de présence parentale.
L'AJPP est accordée pour chaque enfant malade pour une durée maximale de 310 jours et ne peut être accordée qu'en cas de nouvelle pathologie ou rechute. Elle n'est ni cumulable avec l'aide humaine de la PCH, ni avec les allocations de chômage.

ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ – AAH

Le mois suivant ses 20 ans, l'enfant, jeune adulte, devient lui-même allocataire, avec maintien possible de l'AEEH le mois de ses 20 ans. Pensez à formuler votre demande auprès de la MDR quelques mois avant le 20e anniversaire.

ALLOCATION SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ – ASI

Elle est versée sous conditions de ressources, en complément d'un avantage viager attribué au titre de l'assurance vieillesse ou invalidité jusqu'à ce que le titulaire atteigne l'âge requis pour bénéficier de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
L'ASI doit être demandée avant l'AAH. En effet, en cas de perception d'une pension d'invalidité, le bénéficiaire doit faire valoir ses droits à l'ASI pour pouvoir continuer à prétendre à l'AAH.

COMPLÉMENT DE RESSOURCES

Ce complément est une allocation qui s'ajoute à l'AAH pour constituer la « Garantie de Ressources » selon des conditions précises d'attribution.

MAJORATION POUR VIE AUTONOME – MVA

Cette prestation est attribuée automatiquement aux personnes handicapées qui peuvent travailler, mais qui sont au chômage en raison de leur handicap.
Le Complément de ressources ne peut être cumulé avec la Majoration pour vie autonome et inversement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Toute demande concernant l'AEEH ou l'AAH doit être établie via le formulaire disponible dans les Maisons du Rhône (MDR), antenne cantonale de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), avec les justificatifs demandés. Ce dépôt complet détermine la date de début des droits. Suite à ce dépôt, le dossier est transmis à la MDPH qui statue au niveau médical. Si le dossier est accepté, la MDPH le transmet à la CAF qui statue au niveau administratif.

ACTION SOCIALE ET FAMILIALE DE LA CAF

Cette action n'est pas spécifique aux personnes handicapées. Elle s'adresse aux familles et non aux personnes isolées sans enfant. Elle peut prendre la forme d'aides financières collectives (ex. pour la mise en œuvre d'actions comme l'accueil d'enfants handicapés en centre de loisirs) ou individuelles sous conditions de ressources et dans des cas particuliers.

Nous remercions les professionnels de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'ensemble des précisions apportées.

Le Bulletin de l'Adapei du Rhône n°233 / 4e trim. 2013
ACTION ASSOCIATIVE

▸ SÉJOURS DE VACANCES

VACANCES, MODE D'EMPLOI

L'été n'est pas encore là, mais les vacances se préparent dès maintenant, pour un séjour sans stress. Comment s'y retrouver parmi les nombreuses offres adaptées ? Quelles sont les démarches ? Quel est le rôle du responsable légal ? Retrouvez ici les « indispensables avant l'été ».

CHOISIR LE SÉJOUR

La sélection du séjour se fait via les catalogues des organisateurs. Au-delà du contenu des séjours proposés, ne vous laissez pas trop influencer par la première impression, bonne ou moins bonne, rendue par ces magazines. Assurez-vous surtout du sérieux des séjours proposés en vérifiant la présence des informations suivantes :

- les numéros des agréments
- la charte de qualité ou la référence à la charte du CNLTA (voir encadré)
- la définition de l'autonomie
- les conditions réglementaires de vente – Art. 95 à 104 du Décret du 15 juin 1994
- les conditions particulières (annulation, assurance, transport, argent de poche, médicaments, repas...)
- les conditions spécifiques à chaque séjour (nombre de vacanciers, niveau d'autonomie, nombre d'animateurs, moyens de transport sur place, type de restauration, activités...)

RÉSERVER LE SÉJOUR

Dans tous les cas, avant la réservation, ne vous limitez pas aux informations fournies par le catalogue et interrogez l'organisateur. Il appartient au représentant du vacancier de s'assurer auprès de l'organisme de vacances, avant la signature du contrat, que les prestations correspondent au cadre décrit.



Soyez très attentif au moment de renvoyer le bulletin d'inscription, qui comporte une partie ou annexe médicale à remplir scrupuleusement. Les erreurs ou omissions pouvant être préjudiciables au vacancier. N'hésitez pas à être le plus précis possible, afin de lui garantir le meilleur séjour.



QUESTIONS / RÉPONSES

QUELLE DURÉE ?

Elle varie entre une et quatre semaines. S'il s'agit des premières vacances hors de la famille, il est recommandé de débuter par un séjour court, pas trop éloigné et en petit groupe.

QUELLES GARANTIES QUANT AUX SOINS ?

La sécurité médicale dépend avant tout des précautions prises par le représentant légal du vacancier.

Il est essentiel que l'organisme dispose :

- des ordonnances lisibles et valables,
- de piluliers qui faciliteront l'administration des traitements le cas échéant,
- des informations complémentaires précises concernant les soins nécessaires.

QUELS AGRÉMENTS ?

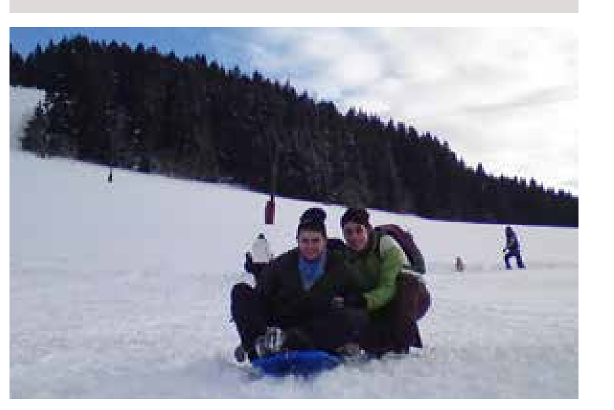
Les organismes de vacances adaptées (OVA) doivent être titulaires de :

> L'AGRÉMENT « TOURISME », délivré par l'Agence de développement touristique Atout France qui assure une garantie de compétences de la direction d'un organisme de tourisme, l'existence d'une garantie financière et d'une assurance responsabilité civile.

> L'AGRÉMENT « VACANCES ADAPTÉES », accordé par la DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale).

> L'AGRÉMENT « JEUNESSE ET SPORTS » si l'organisme accueille des enfants.

L'adhésion au CNLTA (Centre national des loisirs et du tourisme adapté) n'est pas obligatoire mais recommandée car elle garantit le respect de la "charte de qualité". L'Adapei du Rhône est membre du CNLTA. La liste des organismes membres est disponible au siège de l'Association.



QUEL COÛT ?

Le surcoût lié au handicap atteint en général 50 % du prix du séjour et plus la durée est longue, plus le coût journalier tend à diminuer. Des aides existent pour financer en partie ces vacances. Rendez-vous à la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées), qui peut attribuer, sur dossier, une prestation de compensation. Renseignez-vous également auprès de l'ANCV (Association nationale des chèques vacances). Les membres de l'Adapei du Rhône peuvent bénéficier d'une subvention, en fonction du niveau d'autonomie, de la durée du séjour et de leurs revenus.

Certaines activités spécifiques (randonnée, spéléo, cirque, thalasso, karting...) peuvent entraîner des surcoûts unitaires.

Les prix varient également en fonction du lieu (à titre indicatif, les séjours à la mer et en ville sont plus élevés, tandis que les séjours à la campagne ou à la montagne sont les moins chers).

EN CAS D'ANNULATION ?

L'annulation est possible mais entraîne en général une perte partielle ou totale des arrhes versées au moment de la réservation. Pour raison médicale, le vacancier peut souscrire une assurance annulation. Inversement, la plupart des organismes se réservent le droit d'annuler le séjour au moins 21 jours en avance, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER ?

Les vacances à l'étranger sont prisées. Sachez cependant que la distance influe sur le prix du voyage et que la législation ne s'appliquant pas hors des frontières, il n'y a pas de contrôle sur place des autorités françaises, et pas ou peu d'interventions des visiteurs du CNLTA. Enfin, pensez à l'assurance rapatriement.

> Contact : Jessica Voyer, Conseillère technique, Accueil des familles
jvoyer@adapeidurhone.fr

> Pour aller plus loin (hébergement, taille des groupes, activités, autonomie et âge, restauration...) : Bulletin n°224 / 1er trimestre 2011


Promouvoir et affirmer les droits des personnes accompagnées

Des outils à construire ENSEMBLE

La place des personnes en situation de handicap mental dans notre société a heureusement beaucoup évolué depuis plusieurs décennies. Les regards ont changé, l'accessibilité est devenue une priorité dans bien des domaines, les dispositifs pour faciliter la participation à la vie citoyenne et sociale se sont multipliés.

Mais surtout, il y a plus de 10 ans maintenant, une loi a affirmé haut et fort les droits et les libertés individuelles des usagers des structures sociales et médico-sociales. C'est la loi du 2 janvier 2002 de rénovation et de modernisation de l'action sociale, qui concerne plus de 32 000 établissements et services, dont ceux accueillant les personnes handicapées mentales.

Cette loi aborde des thématiques qui convergent toutes vers une meilleure régulation des politiques sociales et médico-sociales (évaluation, autorisation de création, de transformation ou d'extension, tarification...).

En instituant un certain nombre d'outils fondamentaux pour garantir l'exercice effectif de ses droits, elle a placé la personne accompagnée – et son entourage – au cœur de l'élaboration de son projet, de son parcours, de sa vie.

Parce qu'il n'est pas toujours facile de s'y retrouver, ce dossier spécial rappelle les enjeux de chaque outil et présente les initiatives et les pratiques à encourager et partager pour mettre en œuvre ces dispositifs.

Les outils de la loi 2002-2

1. Le livret d'accueil
2. Le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge (DIPC)
3. Le projet d'établissement ou de service
4. Le règlement de fonctionnement
5. Le médiateur ou personne qualifiée
6. Le Conseil de la vie sociale (CVS) et autres formes de participation et d'expression
7. La charte des droits et libertés

UNE QUESTION DE BIENTRAITANCE

La mise en œuvre des outils de la loi 2002-2 doit garantir :

- Le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne,
- Le libre choix entre un accompagnement à domicile ou en établissement,
- Un accompagnement individualisé et de qualité dans le respect d'un consentement éclairé,
- La confidentialité des données concernant l'usager,
- Un accès à l'information,
- Une information sur ses droits fondamentaux et les voies de recours possibles,
- Une participation directe au projet d'accueil et d'accompagnement.



Circulaire n°138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L 311-4 du Code de l'Action sociale et des familles

Outil n°1 Le livret d'accueil

Son rôle

Le livret d'accueil contribue à la création rapide de nouveaux repères et facilite l'intégration de chaque nouvelle personne accueillie. C'est à la fois un outil de pédagogie pour la personne accueillie et un élément de communication vers l'extérieur.
Le livret d'accueil doit notamment permettre une compréhension aisée des principaux aspects du fonctionnement de l'établissement ou du service (lieux, personnel, rythmes...).

Sa forme

Elle n'est pas imposée, mais l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) recommande un livret d'accueil simple, accessible et « accueillant ».



L'accueil, un moment clé

dans la vie de la personne accueillie

L'arrivée au sein d'un nouvel espace de vie en collectivité constitue une étape fondamentale dans la vie de la personne. Cette phase peut être source de questionnements et d'incertitudes. La remise du livret d'accueil ne suffit donc pas !
Différentes actions peuvent être mises en œuvre, qui nécessitent l'implication tant de la famille ou du responsable légal que de l'établissement.

AVANT L'ARRIVÉE

- Présenter le lieu à la personne avant son arrivée, avec un ou plusieurs supports (photos, film...).
- Recueillir ses attentes et ses besoins, l'aider à exprimer ses interrogations.
- Annoncer l'arrivée, impliquer les autres résidants dans l'accueil.
- Associer tous les personnels concernés à la préparation de l'accueil.

LE JOUR-J

- Faire de l'arrivée de la personne un jour spécial, tant pour elle-même que pour sa famille et les autres résidants : remise d'un cadeau d'accueil, organisation d'un déjeuner...

APRÈS L'ARRIVÉE

- Identifier un professionnel référent qui sera l'interlocuteur privilégié de la personne.v
- Lui présenter les autres résidants, le voisinage proche, les membres du Conseil de la vie sociale (CVS).
- Partager les premiers repas avec elle.
- Échanger régulièrement avec elle sur son ressenti.
- Prévoir le cas un échéant, en équipe, l'adaptation personnalisée et temporaire des règles de vie.

Sources : recommandations de bonnes pratiques professionnelles – ANESM
www.anesm.sante.gouv.fr



Et à l'Adapei du Rhône ?

Afin d'harmoniser les procédures d'accueil des nouvelles personnes accueillies et de leur famille, une pochette dédiée a été créée.

Elle comprend des éléments communs à tous les établissements :

- Une présentation de l'Adapei du Rhône, association parentale gestionnaire de l'établissement, rappelant ses valeurs et son fonctionnement ;
- La Charte des droits et libertés de la personne accueillie (voir p26) : le texte intégral et la version en "facile à lire et à comprendre".

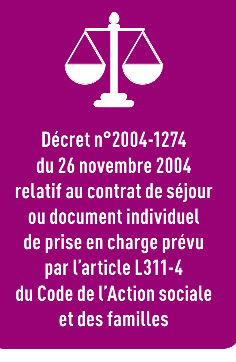
Chaque établissement la complète avec les documents propres dont il dispose :

- La présentation du fonctionnement de l'établissement,
- Les modalités d'admission et de sortie, les prestations,
- Le règlement de fonctionnement,
- La présentation des membres du Conseil de la vie sociale (voir p24),
- La synthèse du projet d'établissement et autres documents de présentation, qui peuvent être illustrés pour une meilleure appropriation par la personne accueillie,
- Un mot d'accueil personnalisé.

Outil n°2 Le contrat de séjour

ou le document individuel de prise en charge (DIPC)





Décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L311-4 du Code de l'Action sociale et des familles

Cas particuliers

Le Document individuel de prise en charge (DIPC) peut remplacer le contrat de séjour :

- lorsque ce dernier n'est pas obligatoire du fait du type de séjour (ex. prestations ambulatoires discontinues) ou de la petite taille de la structure,
- lorsque la personne accueillie refuse de signer le contrat de séjour.

Le contrat de soutien et d'aide par le travail
C'est l'équivalent du contrat de séjour pour les Esat. Il définit les droits et les obligations réciproques de l'Esat et du travailleur handicapé, afin d'encadrer l'exercice des activités professionnelles de l'usager et la mise en œuvre du soutien médico-social et éducatif afférent à ces activités. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Son rôle

Le contrat de séjour, dont l'enjeu final est bien de reconnaître davantage l'usager comme acteur de son projet, a pour objectifs de :

- formaliser la relation qui les lie,
- définir les objectifs et la nature de la prise en charge,
- préciser les prestations et leur coût prévisionnel,

Le contrat de séjour implique « une relation d'égalité entre les signataires, une réciprocité dans les droits et devoirs de chacun d'eux, leur acceptation d'obligations respectives et leur responsabilisation ».

Une élaboration en 3 temps

La participation de la personne admise et, si nécessaire, de sa famille ou de son représentant légal, est obligatoirement requise pour l'établissement du contrat de séjour ou du document individuel de prise en charge (DIPC – voir encadré), sous peine de nullité.









1. Le contrat de séjour ou le DIPC est établi lors de l'admission et au plus tard dans les 15 jours qui suivent l'admission.
2. Il doit être signé par les deux parties dans le mois qui suit l'admission.
3. À l'issue d'une période d'observation de 6 mois maximum, un avenant, individualisant les objectifs et les prestations adaptées à la personne, peut être rédigé : il s'agit du projet personnalisé. Les objectifs et les prestations sont actualisés annuellement.

Source : recommandations de bonnes pratiques professionnelles – ANESM

Et en cas de projet commun ?

Fabienne et Pierre vivent ensemble, dans le même appartement depuis près de 20 ans, au sein du Foyer Jodard, à Thizy. Dans leur projet respectif figure la notion de « vie en couple ».
La cinquantaine passée, ils sont tous deux encore très actifs, mais la retraite approche, et avec elle la nécessité de trouver non pas une, mais deux places en foyer de vie, pour un couple de surcroît. « Ils sont bien conscients des difficultés rencontrées. Nous manquons de places pour cette génération d'usagers qui atteignent l'âge de la retraite », explique Delphine Lamure, éducatrice spécialisée en charge de leur accompagnement. « Mais pour nous, le respect de cet aspect de leur projet est prioritaire. D'autant que leur équilibre et leur autonomie en appartement sont intimement liés au fait qu'ils restent ensemble », conclue-t-elle.

QUESTION / RÉPONSE

« Mon enfant est accueilli dans plusieurs établissements, a-t-il plusieurs projets personnalisés ?

La réponse de Jessica Voyer, Conseillère technique à l'Adapei du Rhône :

À l'Adapei du Rhône, un établissement ou service équivaut à un projet personnalisé. Chaque projet recouvrant des enjeux adaptés aux différents lieux, de vie ou de travail. Une fois par an au minimum, une rencontre pluridisciplinaire est organisée entre les différents établissements. L'objectif est de faire le point et d'assurer une cohérence et une bonne coordination dans l'accompagnement proposé. Lorsque la situation le nécessite, des réunions supplémentaires sont organisées, autant de fois que nécessaire. »

Le Bulletin de l'Adapei du Rhône n°233 / 4e trim. 2013

Outils de la loi 2002-2



Outil n°3

Le projet d'établissement ou de service

Son rôle

Le projet d'établissement ou de service, document aux multiples facettes, a pour finalité essentielle de garantir le droit des usagers :

- en définissant des objectifs en matière de qualité de l'accompagnement et des soins,
- en rendant lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Il allie analyse de l'existant et définition d'objectifs de progrès au sein de l'établissement ou du service.

Son élaboration

Le projet est établi pour une durée maximale de cinq ans, après consultation du Conseil de la vie sociale ou autres groupes d'expression participatif.

Son processus d'élaboration et d'actualisation, qui peut être complété par d'autres moyens de contribution (questionnaires, entretiens...) doit en effet associer toutes les parties prenantes de l'établissement : les professionnels, les usagers, les représentants légaux et les représentants des familles, les partenaires et l'Association.

Il constitue un outil essentiel d'implication des usagers à la vie de l'établissement.



Article L.311-8 du Code l'Action sociale et des familles (CASF)

« Le projet d'établissement s'inscrit dans une dynamique d'adéquation continue de l'accompagnement aux besoins du public accueilli. »



Et à l'Adapei du Rhône ?

Depuis fin 2012, l'Association s'est dotée d'une instance associative de validation des projets d'établissement, avec la mise en place du **Comité opérationnel projets d'établissements**. Ce dernier est composé d'administrateurs, avec la participation du Directeur général, des Directeurs généraux adjoints de territoire et du Directeur de l'Action Associative.

De plus, le projet d'établissement a été choisi comme thème central du séminaire annuel des Directeurs en juin 2013 et la constitution d'un groupe de travail a conduit à **l'élaboration d'une trame commune** afin d'harmoniser les pratiques dans les établissements et services.

TÉMOIGNAGE

« Chantal N'Guyen,

Directrice de l'IME-IMPro Le Bouquet

Nous avons récemment réécrit notre projet d'établissement. L'ensemble du personnel a tout d'abord été impliqué, avec la constitution de petits groupes de travail. Chaque groupe a travaillé sur un thème particulier et produit un écrit.

Une première version a été présentée sous forme de power point au Conseil de la vie sociale. Il y a eu de nombreuses questions, les familles se sont montrées très intéressées.

Une fois le projet finalisé, après avoir pris en considération les remarques, il a été validé par le Comité opérationnel de l'Adapei du Rhône. Chaque salarié dispose maintenant d'un exemplaire, c'est notre document de référence. Et il est également disponible à l'entrée de l'établissement avec l'ensemble des outils de la loi 2002-2.

Pour faciliter sa diffusion, nous allons bientôt travailler à la rédaction d'une synthèse de quelques pages, qui sera destinée aux parents et à nos partenaires. »

EN SAVOIR PLUS...

Les recommandations de l'ANESM

En 2010, L'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux) a produit une recommandation « élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service ». Elle guide pas à pas les acteurs du projet dans les thématiques à traiter, l'organisation de la démarche d'élaboration, la mise en forme et les usages du document.

Quelques exemples de recommandations :

- Considérer le projet d'établissement ou de service comme un texte ayant valeur de référence à un moment donné.
- Accompagner chaque objectif cité dans le projet d'indicateurs de suivi et d'évaluation.
- Rédiger un document principal et une synthèse qui sera mise à disposition des personnes accompagnées et éventuellement de l'entourage...



Outil n°4

Le règlement de fonctionnement

Son rôle

Le règlement de fonctionnement est mis en place afin de définir les droits des personnes accueillies et les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein de l'établissement ou du service :

- organisation de l'établissement
- affectation des locaux
- sûreté des personnes et des biens...

Son élaboration

Le règlement de fonctionnement est conçu en concertation avec les instances représentatives du personnel et des usagers. Il est révisé tous les cinq ans.

Décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au Règlement de fonctionnement institué par l'article L 311-7 du Code de l'Action sociale et des familles (CASF)



À NE PAS CONFONDRE AVEC...

Le règlement intérieur, qui est destiné exclusivement aux salariés du service ou de l'établissement et est régi par le code du travail (articles L1321-1 et suivants). Le règlement intérieur fixe les règles concernant l'hygiène, la sécurité et la discipline.

Outil n°5

Le médiateur

ou personne qualifiée



Dans quel cas faire appel à un médiateur ?

Il peut intervenir **pour faire valoir les droits de la personne** liés à l'application de la loi du 2 janvier 2002 comme tout autre droit (exemple : problème locatif). En pratique, il convient d'**éviter de le saisir pour des questions ne relevant pas des droits des usagers** issus du code de l'Action sociale et des familles. Dans ce cas, le conciliateur de justice peut être saisi.



Décret n°2003-1094 du 14 novembre 2003 relatif à la personne qualifiée mentionnée à l'article L 311-5 du Code de l'Action sociale et des familles

Son rôle

Pour l'aider à résoudre un conflit individuel ou collectif et à faire valoir ses droits en tant qu'usager d'un établissement, une personne accueillie ou son représentant légal peut avoir recours gratuitement à une personne qualifiée.

Comment le solliciter ?

L'usager ou son représentant choisit ce médiateur sur une liste établie conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général, mise à disposition au sein des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). Le médiateur est une personne bénévole, la plupart du temps un ancien magistrat ou élu.

ON LES APPELLE AUSSI...

Pas facile de s'y retrouver parmi les outils, d'autant que certains d'entre eux sont souvent désignés de différentes manières !
Pas de panique, voici un petit mémo sur les différentes appellations :

DOSSIER UNIQUE = dossier de l'usager = dossier unique de l'usager. Lorsqu'il existe dans sa forme dématérialisée, on l'appelle dossier unique informatisé.

PROJET PERSONNALISÉ = projet individuel = projet individualisé d'accompagnement

DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE = DIPC = DIPEC



Outil n°6

Le Conseil de la vie sociale

et autres formes de participation et d'expression

Son rôle

Le Conseil de la vie sociale (CVS) est une instance consultative et de dialogue entre les professionnels, les familles, les tuteurs et les personnes accueillies.
Il doit favoriser la participation et l'expression de ces dernières, sur toute question concernant le fonctionnement de l'établissement ou du service : l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements.
La mission des membres du CVS est de replacer les personnes accueillies au centre du dispositif d'accompagnement, mais aussi de faire émerger des initiatives créatrices de projets.
Il a également pour objectif d'entretenir un lien fort entre les familles, l'établissement et l'Association.



Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au Conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L 311-6 du Code de l'Action sociale et des familles.
Décret modificatif n°2005-1367 du 2 novembre 2005 portant modifications de certaines dispositions du Code de l'Action sociale et des familles (partie réglementaire) relatives au Conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L311-6 du Code de l'Action sociale et des familles.

Qui participe au CVS ?

Un CVS rassemble des acteurs variés, c'est ce qui en fait sa force et sa richesse : représentants des usagers, légaux (tuteurs), des familles, du personnel, de l'Association et directeur de l'établissement.

Comment ça marche ?

- Les membres des CVS sont élus pour un mandat de trois années.
- Les élections sont organisées par l'établissement pour chaque groupe représenté : représentants des usagers, des familles, légaux et du personnel.
- Le représentant de l'Association est nommé par le Conseil d'Administration.
- Le directeur de l'établissement est membre de droit.
- D'autres personnes peuvent être invitées : représentant de la mairie du lieu de l'établissement...
- Les CVS doivent se réunir à une fréquence régulière, au moins trois fois par an.



Et à l'Adapei du Rhône ?

Le Comité de suivi CVS, composé de représentants d'administrateurs, de bénévoles et de professionnels des établissements (directeurs et chefs de service) assure un travail d'accompagnement et d'échanges pour un fonctionnement dynamique des CVS : accompagnement et information des présidents et représentants de l'Association, lecture de compte-rendu, réponse aux questions posées à l'Association par les membres des CVS.
L'Association s'est engagée fin 2012 dans une démarche d'expérimentation au sein d'établissements volontaires pour permettre l'élection de Vice-présidents usagers et de les accompagner pour assurer la co-présidence du CVS avec le soutien du président.
Dans ce cadre, l'Adapei du Rhône souhaite proposer une formation adaptée aux besoins des personnes handicapées siégeant en CVS, en lien avec le Pôle formation de l'Adapei du Rhône, et travailler sur un guide rédigé en "facile à lire et à comprendre".



TÉMOIGNAGE

« Des Présidents usagers, c'est possible ! »

Labi Agotonou, résidant au Foyer Les Châtaigniers (St-Priest), est également Président depuis un an du CVS des Foyers Les Châtaigniers, Le Grand Large et Le Bois Galant. Il nous livre son expérience.

Comment êtes-vous devenu Président de CVS ?
Quand j'ai vu l'affiche au Foyer les Châtaigniers, je me suis inscrit. Quatre autres résidants se sont présentés. J'ai été élu après un vote à mains levées. Le Vice-président est parent d'un usager.

Quel est votre rôle?
Je suis le porte-parole des autres résidants. Je représente tout le Complexe. Je dois être à leur écoute pour faire en sorte que leurs demandes soient entendues. Certains viennent me voir directement. Et avant le CVS, je les rencontre un par un, tout seul ou avec une autre résidante élue, et je leur pose des questions. Les demandes portent sur la vie dans les établissements ou encore sur l'organisation du déménagement à Santy bientôt. Au moment du CVS, c'est moi qui fait l'introduction et qui présente les questions et les demandes des résidants. Après le CVS, je relis le compte-rendu, je donne mon avis et je le signe.

Les autres formes de participation et d'expression

Le CVS doit être mis en place dans les établissements et services assurant un hébergement ou un accueil de jour continu, les établissements ou services assurant une activité d'aide par le travail et les lieux de vie et d'accueil. Les établissements et services ne répondant pas à ces conditions doivent mettre en place une autre forme de participation : **groupe d'expression, consultations, enquêtes de satisfaction** diligentées dans les établissements et services assurant des prestations à domicile.

Le Conseil de la vie sociale n'est pas obligatoire dans les établissements ou services accueillant majoritairement des mineurs de moins de 11 ans.

Lorsque l'Association gère plusieurs établissements ou services, il peut être institué, pour une même catégorie d'établissements ou de services, **une instance de participation commune**.

LA COMMUNICATION ADAPTÉE

Textes en facile à lire et à comprendre, pictogrammes, images, supports vidéo... De plus en plus, les établissements privilégient des modes de communication dite « adaptée », pour faciliter l'accès à l'information des personnes accueillies.

L'évaluation interne (voir Bulletin 230) a fait apparaître des points d'amélioration possibles sur cet aspect. L'Association a donc créé en 2013 un groupe de travail dédié à la communication adaptée, impliquant des représentants des familles et des personnes handicapées aux côtés des professionnels. C'est ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie a été conçue en "facile à lire et à comprendre" et remise sous forme de support à l'ensemble des établissements et services (voir p26).

Et d'autres initiatives sont en cours. Le Foyer Henri Thomas expérimente par exemple depuis quelques semaines l'adaptation du compte-rendu de CVS en facile à lire et à comprendre, sous format power point.



Ressources utiles
> www.catedu.es/arasaac/pictogramas_color.php
> www.coghamo.be
> www.sclera.be
> www.isaac-fr.org
> *Communiquer autrement*, Elisabeth Cataix-Negre, Solal, collection Le monde du verbe

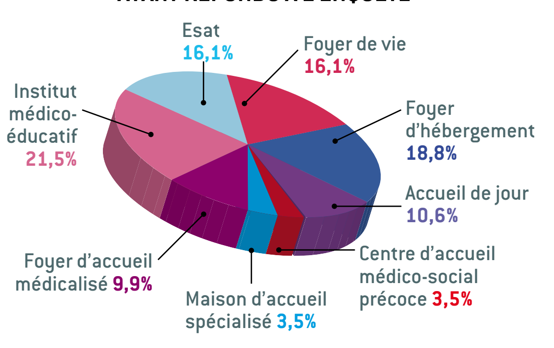
Enquête

Début 2013, une enquête sur la participation des personnes accueillies au sein des CVS a été menée avec pour objectifs :
- Le recueil des pratiques existantes
- L'identification des freins à la participation
- La valorisation des dispositifs d'accompagnement facilitant l'implication des personnes handicapées au fonctionnement des établissements.

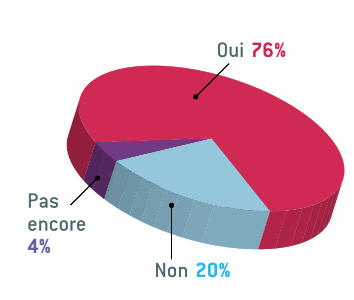
Elle a permis de dresser une liste de recommandations pour soutenir les représentants des personnes accueillies, former les professionnels, adapter l'organisation des CVS et concevoir des outils de communication adaptée.

L'enquête a été menée auprès de 20 établissements de l'Adapei du Rhône et 5 établissements d'autres associations. Les questions portaient sur les pratiques d'organisation du CVS et de participation des personnes en situation de handicap à cette instance.

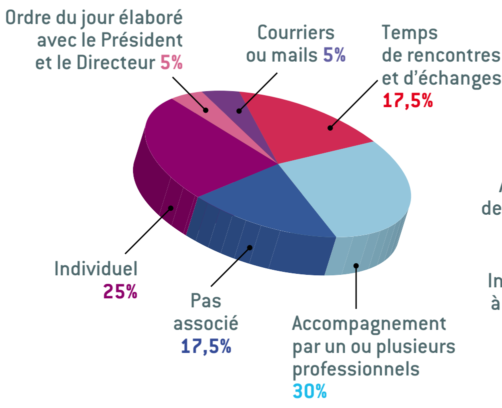
REPRÉSENTATION DES ÉTABLISSEMENTS AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE



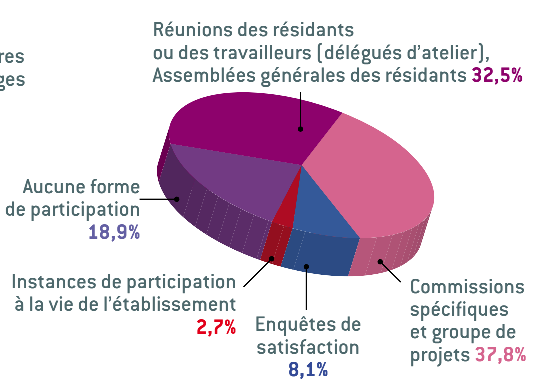
PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES AU CVS



LA PRÉPARATION DES CVS AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNES ACCUEILLIES



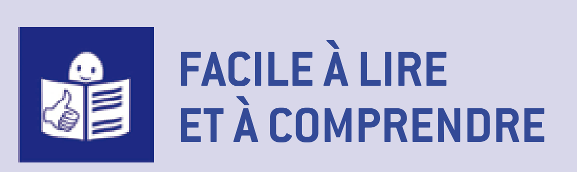
LES AUTRES FORMES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCUEILLIES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT





Outil n°7

La charte des droits et libertés de la personne accueillie



Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L 311-4 du Code de l'Action sociale et des familles.

La charte des droits et des libertés de la personne accueillie pose les droits et les principes de l'accompagnement des personnes handicapées dans l'objectif de leur proposer une participation plus importante au sein de l'établissement. Elle est composée de 12 articles qui rappellent les principes applicables sur des thématiques aussi variées que l'information, la pratique d'une religion et l'accès à la santé.

La charte a été rédigée en "facile à lire et à comprendre" au sein de l'Adapei du Rhône, en associant des travailleurs handicapés de l'Esat Jacques Chavent. Elle est affichée dans chaque établissement de l'Association.

Le texte officiel de la charte est disponible en ligne : legifrance.gouv.fr ou sur demande auprès de l'Adapei du Rhône.

FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE



Merci à Baya Benamer, Colette Conombo, Marie Adèle Fernandez, Fabrice Chalumeau, Julie Dussert Bresson, Rachid Falhi et Naceredine Keskas qui ont participé à l'élaboration de la charte en "facile à lire et à comprendre".

Extraits de la charte

ARTICLE 1
PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

La discrimination : c'est rejeter quelqu'un qui est différent. C'est interdit.

J'ai le droit que quelqu'un m'accompagne et m'aide.

Je dois être respecté tel que je suis.

J'ai le droit d'aimer un homme ou une femme.

ARTICLE 3
DROIT À L'INFORMATION

Je dois être informé de mes droits.

À mon arrivée dans l'établissement, le directeur doit me donner 4 documents :

- la charte des droits et libertés,
- le livret d'accueil,
- le règlement de fonctionnement de l'établissement,
- le contrat de soutien d'aide par le travail ou le contrat de séjour.

J'ai le droit d'avoir des explications sur mon accompagnement.

Je peux demander des explications sur mon dossier administratif et médical.

ARTICLE 6
DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

L'établissement doit m'aider à être bien avec mes amis et ma famille.

L'établissement doit m'aider à garder le lien avec ma famille et mes amis.

ARTICLE 10
DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

Le droit civique c'est par exemple le droit de vote.

J'ai des droits civiques.

Je peux m'intéresser à ce qui se passe dans le monde, j'ai le droit de savoir et le droit d'apprendre.

ARTICLE 12
RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Je dois être respecté tel que je suis.

Les personnes qui m'entourent doivent respecter mon corps et ma vie amoureuse.

▸ **INNOVATION** : Entreprise adaptée Bellevue (Thizy)

TRIER LES COULEURS !

À l'atelier blanchisserie de l'Entreprise adaptée Bellevue, chacun s'affaire à laver, repasser, plier, trier et ranger, pour rendre un linge impeccable aux huit établissements et services de Thizy et Amplepuis.

Depuis quelques mois, pour permettre aux travailleurs de s'y retrouver plus facilement, l'équipe d'encadrement expérimente un système de repérage basé sur l'utilisation de couleurs.

Le principe est simple : à un foyer correspond une couleur unique, que l'on retrouve sur chaque vêtement (pastille), chaque caisse ou chariot de transport, chaque filet de lavage, chaque sac de tri, en complément du nom.

Ce dispositif présente deux avantages. Tout d'abord, le repérage visuel est plus immédiat et chaque tâche s'en trouve facilitée. Et surtout, certaines personnes participent à des activités qui leur étaient auparavant inaccessibles. C'est le cas de Mohamed qui, ne sachant lire les étiquettes où figurait le nom de chaque foyer, devait faire appel à quelqu'un d'autre pour trier et ranger le linge après l'avoir plié.

Pour finaliser le dispositif, encore en rodage, les équipes devraient recevoir prochainement des caisses de tri de couleur et de nouveaux chariots de stockage.

↓ Le marron correspond au Foyer Loussafilou.



↓ Imène, qui travaille depuis plusieurs années à l'atelier, est en charge d'apposer les pastilles sur chaque vêtement, à l'aide d'une machine dédiée.





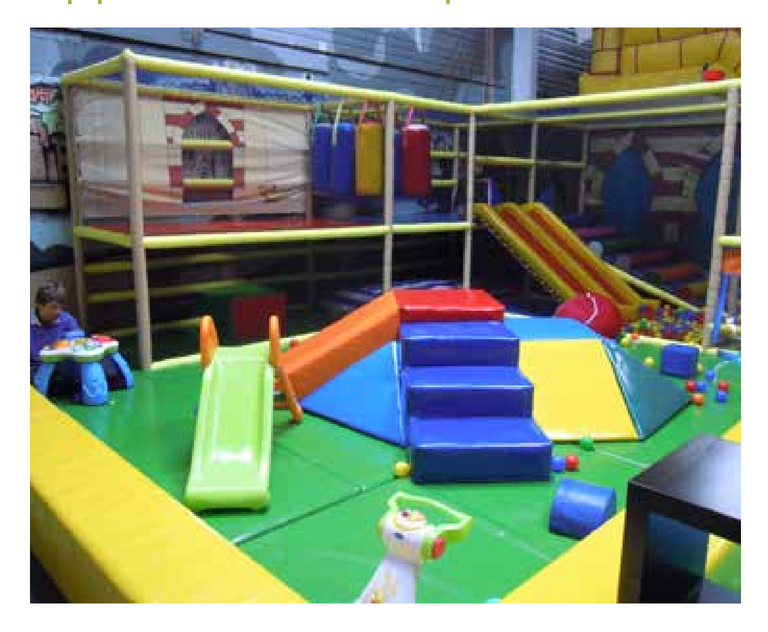


↑ Mohamed peut désormais trier le linge après l'avoir plié.

▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Institut médico-éducatif Pierre de Lune (Toussieu)

BOUGE TON CORPS !

Début 2013, l'équipe éducative de l'Accueil de jour de Pierre de Lune a mis en place une activité déployée à l'extérieur de l'établissement, appelée « Bulles d'air ». Un an après, l'équipe tire un bilan éducatif très positif de ces séances.



En effet, la vingtaine d'attractions ludiques et sécurisées que compte cet espace de loisirs a permis de voir les enfants s'épanouir autrement que dans le cadre classique de l'établissement :

- acquisition ou reprise de confiance en soi,
- apprentissage du partage,
- développement des liens et des relations aux autres,
- travail sur l'autonomie,
- socialisation par le jeu,
- découverte et approfondissement de la psychomotricité.

Le leitmotiv était le plaisir et la convivialité partagée, et les objectifs ont été atteints au-delà des espérances : les enfants adorent cette activité, qu'ils réclament du lundi au vendredi !

L'équipe de l'Accueil de jour souhaite désormais pérenniser cette activité et éventuellement développer un partenariat avec d'autres établissements médico-sociaux qui permettrait à la fois de tisser des liens inter-établissements et de mutualiser les coûts. Rejoignez-les !

Pour toutes questions ou informations complémentaires (horaires, tarifs, etc.), n'hésitez pas à visiter le site www.bulledairpark.com et à contacter l'IME Pierre de Lune.

L'équipe de l'Accueil de jour de Pierre de Lune

▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Foyer de vie Henri Thomas (Bron)

MOTARD D'UN JOUR

Cheveux aux vents, sourires aux lèvres, 18 résidants des Foyers de vie et d'hébergement Henri Thomas ont participé à une après-midi de rencontres le 14 septembre dernier avec les « bikers » du Club Harley Davidson de Lyon.





Ce rendez-vous est devenu incontournable depuis 10 ans maintenant. Plusieurs heures durant, les motos ont sillonné les allées du parc de Parilly, sécurisées pour l'occasion, avec un résidant à l'arrière de chaque engin ! Les résidants ont ensuite reçu un diplôme « Passager moto expert ».

▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Accueil de jour Rose des Sables (Le Bois d'Oingt)

AU GRAND AIR

Le second semestre a été ponctué de nombreuses sorties pour les résidants de l'Accueil de jour de La Rose des Sables.

En juin, quatre d'entre eux, accompagnés de quatre encadrants, ont passé quelques jours dans un lodge… au cœur de Center Park ! Puis au mois de septembre, quatre résidants ont profité de l'environnement reposant d'Annecy. Hébergés dans un chalet, ils ont notamment pu s'initier au plaisir du catamaran. Enfin, une sortie à Eurodisney a été organisée les 3 et 4 décembre. Au-delà de leur aspect ludique et convivial, ces temps passés en petits groupes, loin du quotidien, permettent aux résidants de développer leur capacité d'autonomie, en participant à la vie collective. Ce sont également des moments où est constaté un net apaisement des troubles du comportement.



▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Centre d'activités et accueil de jour Les Embruns, Complexe Orée des Balmes (Sainte-Foy)

AUX CÔTÉS DU SECOURS POPULAIRE



Depuis quelques mois, le Secours Populaire du Rhône propose à des jeunes du Centre d'activités et accueil de jour (CAAJ) Les Embruns de venir en aide à leurs bénévoles dans le tri et le rangement des vêtements.

Ainsi, Mélanie, Elodie, Marie, Reka et Valérie se rendent un lundi après-midi sur deux, accompagnées de leur éducatrice, dans les locaux de la Fédération du Rhône. Cette initiative répond à un désir du CAAJ de mettre en place des activités « hors les murs », permettant ainsi aux résidants de s'investir dans la vie de la cité, à travers des actions d'entraide, sources de responsabilités et valorisantes. En quelques mois, les quatre jeunes femmes qui participent ont pris leurs marques : alors que Reka et Elodie préfèrent s'occuper du tri, Valérie et Mélanie sont à l'aise dans la boutique solidaire. Quand à Marie, elle aime varier les activités. Elles ont en tout cas en commun un grand sentiment de fierté, au moment d'accrocher leur badge de bénévole du Secours Populaire, à chacune de leurs visites.

DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS : Foyer d'accueil médicalisé Le Fontalet (Monsols)

À DOS D'ÂNES AU COL DE CRIE



Le Foyer Le Fontalet a eu la chance de participer au festival du Cri du Col organisé durant l'été 2013 dans le cadre naturel du Col de Crie. Des animations de différentes associations locales, des concerts, ont ponctué ce moment fort de la vie du Haut Beaujolais.

Le Foyer a organisé deux animations, qui ont permis la rencontre entre les résidants du Foyer et le public du festival. L'occasion aussi de rendre visibles les animations proposées au sein du Foyer. Ainsi, l'atelier réalisation de pain s'est exporté au Col de Crie, pour une après-midi confection et vente de pain. Les divers pains réalisés avec un éducateur, un résidant et des personnes du public ont été très appréciés. Un autre temps fort de ce festival a été l'arrivée des ânesses du Foyer. Enfants et familles des environs, mais aussi touristes français et étrangers, tout le monde en a profité pour caresser les ânes, qui attirent toujours toutes les attentions et curiosités. Le Foyer Botticelli (Saint Igny de Vers) nous a rendu visite, ainsi que des anciens éducateurs du Foyer Le Fontalet.
Cette action est dans la continuité du travail engagé par le Foyer autour de la médiation animale.

Les ânesses sont régulièrement utilisées comme moyen de médiation pour entrer en relation avec les résidants, dans différents cadres, comme chaque année au camp ânes. L'équipe qui s'occupe du soin des ânesses avec les résidants a récemment été formée à l'Institut français de zoothérapie, formation en partie financée par le Fonds d'innovation de l'Adapei du Rhône.
De manière générale, le Festival du Cri du Col est facteur de dynamisme, de vie et de rencontres pour les résidants, qui ont également assisté aux animations en tant que spectateurs. Les sorties concert du soir ont notamment été appréciées. La participation des résidants durant le festival est également valorisante pour eux, car elle favorise leur intégration dans la vie locale.
Toute l'équipe espère avoir la chance de participer à la prochaine édition !

L'équipe d'animation du Foyer Le Fontalet

MONSOLS EN FÊTE !

L'établissement Le Fontalet a organisé le 21 septembre dernier une journée festive à l'occasion de ses 10 ans d'existence.





Le public était au rendez-vous et a assisté à une représentation de théâtre donnée par les résidants. Il a applaudi le groupe Grabben Orchestra et la fanfare de Beaujeu et découvert l'exposition d'arts plastiques issue de l'atelier de l'établissement. Cette journée était également placée sous le signe des retrouvailles et du souvenir, avec de nombreuses familles présentes, qui ont ou qui ont eu un enfant accueilli dans cette belle structure.

▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Institut médico-éducatif Perce Neige (Thizy)

SÉJOUR EN DORDOGNE

12 jeunes de l'unité Himalaya de l'IME Perce Neige sont partis en séjour en Dordogne du 16 au 20 septembre 2013 et ont découvert le Périgord noir. Une première pour ces jeunes qui n'étaient jamais partis tous ensemble !



Au programme, sorties culturelles et historiques : Grotte de Lascaux, Gouffre de Proumeyssac, Château de Castelnau, visite de la ville de Sarlat et un peu de sport avec du canoë et de la randonnée. Sans oublier la dégustation de spécialités locales : foie gras, confit de canard...

« *J'ai bien aimé* ***les grandes portes de l'ancienne église de Sarlat*** *où il y a maintenant un marché couvert et j'ai bien aimé aussi* ***le canoë.*** »

Sabrina

« *J'ai bien aimé* ***le château*** *et* ***le canoë.*** »

Hani et Lydia

« *J'ai bien aimé* ***les stalactites*** *et quand on allait dans le noir dans* ***les grottes.*** »

Alexandra

▶ **DU CÔTÉ DES RÉSIDANTS :** Centre d'activités de Parilly (Vénissieux)

UNE RÉSIDANTE DU CENTRE D'ACTIVITÉS DE PARILLY AMBASSADRICE DE LA VILLE DE VÉNISSIEUX



Une cérémonie organisée par la Ville de Vénissieux le 27 septembre dernier a mis à l'honneur les sportifs récompensés à un niveau national et international.

Myriam Rhamouni, accueillie en accueil de jour au centre de Parilly, médaillée d'or aux Jeux mondiaux d'hiver Special Olympics sur 800 mètres raquette (Corée du Sud – février 2013) a été largement applaudie et a laissé sa joie illuminer la soirée.

▸ DU CÔTÉ DES ESAT : La Courbaisse

BIENVENUE AU PÔLE FORMATION DE L'ADAPEI DU RHÔNE

Pour répondre à une attente grandissante des usagers en situation de travail mais aussi aux besoins des Esat et EA qui les accompagnent dans leur vie professionnelle, l'Adapei du Rhône a créé son propre pôle de formation. Un an après son lancement officiel début 2013, avec 15 sessions et 115 usagers formés, il affiche un bilan plus qu'encourageant !



LA FORMATION, FACTEUR D'ÉPANOUISSEMENT

La formation professionnelle est une étape indispensable vers la sécurisation de l'emploi de n'importe quel travailleur, car elle lui permet de développer ses compétences et de renforcer son statut professionnel.

En créant son Pôle formation intégré, l'Adapei du Rhône offre aux usagers des Esat et EA la possibilité d'évoluer dans l'entreprise, voire pour certains d'accéder à des formations qualifiantes tel que le CCP – Certificat de Compétences Professionnelles, qui valide un bloc de compétences correspondant à une activité professionnelle du métier visé.

« *Un diplôme est toujours intéressant pour un usager, mais ce qui compte surtout est de valoriser l'évolution apportée par la formation* », explique Marie-Pierre Chavanne, responsable du Pôle formation.

En apportant une plus grande reconnaissance, la formation participe aussi à la valorisation sociale et à l'épanouissement personnel, au-delà de l'épanouissement professionnel.

DES FORMATIONS SUR-MESURE

L'objectif du Pôle formation est de compléter les formations classiques (espaces vert, restauration, CACES – Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'engins mobiles). L'un de ses atouts réside dans sa volonté et sa capacité à proposer une offre sur-mesure et adaptée aux spécificités du public, sur deux axes :

- des formations à caractère professionnel favorisant le développement des compétences ou l'évolution des postes de travail (voir encadré – formation « gestes et posture »),
- des formations à caractère personnel, développant l'autonomie et la citoyenneté.

« *Notre objectif est de répondre aux demandes des usagers, en étant le plus innovant et le plus souple possible, pour permettre à la personne de se projeter facilement sur son projet. Nous avons par exemple reçu via les professionnels des souhaits pour des thématiques telles que "tolérance et estime de soi".*

UNE OFFRE HOMOGÈNE

Le rôle du Pôle formation est aussi de permettre aux Esat de mettre en place des plans de formation annuels, afin de répondre à des exigences de qualité de plus en plus grandes, dans un marché où la concurrence se renforce. « *Les activités de service de proximité et les mises à disposition prédominent face à des marchés de sous-traitance en forte baisse. Nous devons nous adapter à ces nouveaux métiers* ».

Pour répondre aux attentes, la lisibilité de l'offre et son accès facile tant par les usagers que les moniteurs est primordiale. « *Nous finalisons actuellement un catalogue de formations et un affichage adapté sera bientôt testé au sein de plusieurs Esat. Nous irons également présenter l'offre directement aux usagers. Inversement, une connaissance des attentes de chaque structure quant aux compétences professionnelles devrait permettre une offre homogène à l'ensemble de la filière. Et ce afin de faciliter les transferts entre établissements et disposer d'une lecture commune du parcours des usagers* », précise la Responsable du Pôle formation.

Uniquement à destination des usagers des Esat et EA de l'Adapei du Rhône dans un premier temps, l'offre devrait être élargie aux autres associations.

ET LA RSFP DANS TOUT ÇA ?

Le dispositif régional RSFP (Reconnaissance de savoir-faire professionnel), piloté par l'AFPA, permet d'obtenir une validation des compétences par un jury professionnel, au terme d'une épreuve composée d'un ou plusieurs modules. L'usager acquiert un nouveau statut professionnel et devient alors par exemple officiellement « agent d'entretien d'espaces verts », et plus seulement « travailleur en situation de handicap mental en Esat ». Cette démarche, qui nécessite la formation de référents parmi les moniteurs au sein d'au moins deux Esat, est coordonnée à l'Adapei du Rhône par le Pôle formation.

> Pour aller plus loin :
www.rhone-alpes.afpa.fr

FORMATION "GESTES ET POSTURES" (Esat Jacques Chavent)

Les objectifs de cette formation :

- Prendre conscience de l'importance des gestes et postures adaptées à l'activité.
- Préconiser des moyens visant à réduire les efforts, la fatigue et par là les risques de troubles musculo-squelettiques liés aux manutentions manuelles.
- Transmettre aux moniteurs d'ateliers les points de vigilance à avoir avec les travailleurs de l'Esat en fonction du site.




Claude, qui a participé à la formation « gestes et postures », fait la démonstration des mouvements à privilégier et ceux à proscrire.

« *La formation était super, j'ai reçu des informations sur le corps humain et j'ai appris à me baisser correctement. C'est mieux pour le dos. Mon travail, c'est de remplir des boites de teinture pour vêtements. Je dois être debout, puis assis, puis debout, puis assis... Maintenant je connais aussi la bonne position pour utiliser l'élévateur.* »
Thomas

« *La première étape a consisté à faire s'exprimer les usagers qui ont participé à la formation, sur les douleurs ressenties notamment. La formation prévoyait ensuite un apprentissage de l'anatomie. Le recours à des objets qui reproduisaient le fonctionnement de la colonne vertébrale les a beaucoup aidés. Je leur ai enfin montré quels sont les mouvements à privilégier et ceux à proscrire, via des exercices de mise en situation, puis un temps d'assimilation sur leur poste de travail. Les modifications de position sont les plus longues à assimiler, il n'est jamais facile de perdre ses réflexes. Thomas nous a évoqué, par exemple, l'alternance de positions, c'est un des moyens proposés pour limiter les troubles musculo-squelettiques. Nous avons travaillé en lien étroit avec la monitrice qui avait au préalable identifié les besoins. À l'issue de la formation, mon rôle est de lui faire des préconisations d'organisation et d'aménagement de postes, tandis que je remets aux participants des fiches récapitulatives qui peuvent être personnalisées pour ceux qui en ont besoin. Après la formation, le moniteur devient le garant de la pérennité des notions et fait le lien avec le responsable médico-social le cas échéant.* »
Murielle Lemaire, formatrice ergothérapeute

S'APPUYER SUR LES COMPÉTENCES INTERNES

La création du Pôle formation est aussi l'occasion d'impliquer les membres du personnel qui le désirent dans un cadre différent de l'accompagnement via l'Esat, en leur proposant d'être formateur. Mais certaines formations requièrent l'intervention de formateurs externes spécialisés. « *Dans ce cas, nous veillons à ce que la personne qui intervient soit sensible à la question du handicap, qu'elle adapte les méthodes et supports utilisés* », insiste Marie-Pierre Chavanne.

**Pôle formation de l'Adapei du Rhône
8 rue Jean Sarrazin – 69008 Lyon
poleformation@adapeidurhone.fr**

▶ **SPORTIVEMENT VÔTRE** : Esat Jacques Chavent

LA COURSE À PIED, VECTEUR D'INTÉGRATION SOCIALE

L'Esat Jacques Chavent, depuis maintenant trois ans, a mis en place un partenariat avec le club d'athlétisme de l'AFA Feyzin-Vénissieux : le club accepte de licencier les coureurs de la structure au sein de son association et l'Esat assure l'entraînement et l'encadrement lors des courses.

C'est donc dans le cadre des activités mises en place par l'éducateur sportif de l'établissement que sept usagers de l'Esat s'entraînent une fois par semaine, durant toute l'année et quelle que soit la météo, pour pouvoir participer à des courses de 10 km en milieu ordinaire.

Les entraînements se déroulent pour la plupart au Parc de Gerland ou de Parilly et ont pour objectifs de permettre aux participants de « tenir » une course de 10 km, de se faire plaisir en pratiquant la course à pied, puis pour ceux qui le souhaitent d'améliorer leur « chrono » et leur technique de course.

Il y a cinq ans, au départ du projet, il n'était programmé qu'une seule course dans l'année. Puis, à la demande du groupe, deux courses ont été programmées sur les saisons 2010-2011 et 2011-2012. En 2012-2013, quatre courses ont été réparties entre le mois de mars et le mois de juin (Chassieu, Décines, Vourles et Saint-Genis Laval). Depuis la rentrée de septembre, le groupe a déjà participé à deux courses : les 10 km de Caluire au mois d'octobre et ceux de Vénissieux en novembre.

Les courses, qui se déroulent en général le dimanche matin, exigent, de la part des coureurs et de l'encadrement, un investissement particulier : jour non travaillé habituellement, préparation, trajet jusqu'au point de rendez-vous, retour... Le projet étant porté par tous, cette nouvelle organisation se fait le plus naturellement du monde.



Les 7 coureurs avant le départ de la course de Saint-Genis Laval le dimanche 9 juin 2013 : Oualid, Méhdi, Farid, Karim, Radouan, Patrick et Samir

Et les impressions sont plus que positives : chacun arrive à finir sa course à son rythme ; certains courent maintenant en autonomie (encadrement au départ et à l'arrivée seulement) ; les membres du groupe sont désormais reconnus par les coureurs extérieurs ; et le club de l'AFA Feyzin-Vénissieux n'hésite pas à venir encourager et à faire la promotion du groupe !

De plus, ce partenariat autour de la course à pied permet aux personnes en situation de handicap mental de participer à une activité sportive tout en nouant des contacts au fil des courses.

De nouvelles perspectives s'ouvrent maintenant et les objectifs ne manquent pas :

- continuer de développer ce groupe à l'intérieur de l'établissement ;
- faire perdurer la convention avec le club et investir le matériel du club (tenue au nom du club) ;
- féminiser le groupe et étoffer l'équipe d'encadrement ;
- donner l'envie à d'autres établissements de se lancer dans l'aventure aux côtés de l'Esat Jacques Chavent.

L'idée d'une section adaptée au club de l'AFA Feyzin-Vénissieux regroupant plusieurs établissements (sous responsabilité des professionnels encadrants) représenterait une belle vitrine pour le club tout comme pour les établissements de l'Adapei du Rhône qui participeraient.

Contact AFA Feyzin-Vénissieux :
afafeyzin@free.fr
www.afafeyzin.free.fr

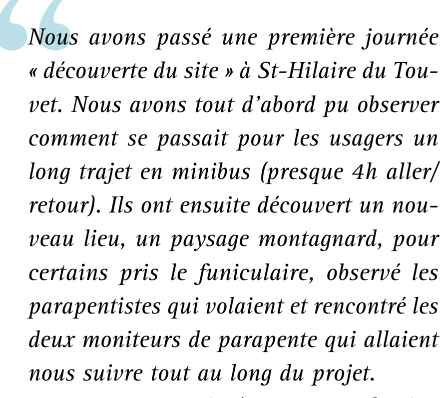
▶ **SPORTIVEMENT VÔTRE** : Centre d'accueil de jour médicalisé L'Ombelle

UNE ACTIVITÉ QUI DONNE DES AILES...

Cinq usagers du Centre d'accueil de jour médicalisé L'Ombelle (adultes porteurs d'autisme) ont participé durant l'année 2013 à des séances d'initiation au parapente en « pente école ». Un projet rendu possible grâce à une aide financière du Fonds d'innovation de l'Adapei du Rhône.

Initiée par l'ergothérapeute de l'établissement, qui la pratique elle-même, cette activité autour du parapente permettait aux usagers de découvrir une nouvelle activité physique de pleine nature, d'évoluer dans un environnement de montagne, d'être en contact avec de nouvelles personnes. Mais surtout, les personnes avec autisme étant souvent sujettes à des troubles sensoriels, un accent particulier a été mis sur l'expérience de nouvelles sensations. Cette activité aura également été l'occasion pour l'équipe de créer de nouveaux outils, adaptés à la compréhension et au mode de communication des usagers. L'équipe du CAJ nous livre le récit de cette expérience.





« Nous avons passé une première journée « découverte du site » à St-Hilaire du Touvet. Nous avons tout d'abord pu observer comment se passait pour les usagers un long trajet en minibus (presque 4h aller/retour). Ils ont ensuite découvert un nouveau lieu, un paysage montagnard, pour certains pris le funiculaire, observé les parapentistes qui volaient et rencontré les deux moniteurs de parapente qui allaient nous suivre tout au long du projet.

Nous avons constitué un groupe de cinq usagers qui pourraient participer à des séances de pente école. Cela nous a semblé plus intéressant qu'un baptême en parapente, car ainsi les usagers seraient vraiment actifs, aux commandes du parapente, et auraient des sensations plus fortes. Le groupe a été constitué en prenant en compte les avis des usagers, ceux de leur famille, et les pré-requis nécessaires à la pratique du parapente en pente-école (savoir courir, imiter, être un minimum attentif...).

Une réelle collaboration avec les deux moniteurs s'est alors mise en place. Ils sont venus visiter notre établissement, nous leur avons expliqué l'autisme et notre façon de travailler avec ce public. Ils nous ont suggéré des exercices pour préparer les usagers à la pente école et nous ont prêté un équipement complet de parapente. Nous avons alors mis en place, régulièrement, des séances d'entraînement dans le parc de L'Ombelle. Les exercices ont permis de se préparer à courir vite et lentement, avec un sac volumineux sur le dos, contre une résistance, porter la voile, suivre les gestes des encadrants, apprendre un enchaînement de quatre positions... et apprendre que l'on a le droit de ne pas réussir. Ces entraînements ont eu un rôle primordial dans le bon déroulement de l'activité.

Lors de la première journée de pente école à St-Hilaire du Touvet, les moniteurs ont répété les positions en utilisant les mêmes supports visuels que pendant les entraînements au centre. Les essais ont commencé avec des mini-voiles et se sont enchaînés tout au long de la journée. Il y a eu des échecs, mais rapidement les voiles se sont levées au-dessus de leurs têtes et les usagers ont pu se sentir portés, tout en restant en contact avec le sol. Certains d'entre eux ont clôturé cette séance de découverte en faisant des essais seuls.

La seconde séance avait pour objectif d'apporter à chacun un maximum de sensations plutôt qu'un maximum d'autonomie. Certains ont pu faire des essais en biplace avec un moniteur sur la pente école. Ils avaient ainsi moins la nécessité de courir, et ont pu lever les pieds et se laisser porter. D'autres ont pu faire des essais avec des voiles de parapente classique, qui ont davantage de portance, et ainsi décoller légèrement du sol sur de courtes distances. À chaque séance, un autre groupe nous accompagnait, observait et encourageait le groupe de la pente école, se baladait et faisait l'expérience du funiculaire. Au final, cette expérience aura été très enrichissante pour tous, y compris les professionnels investis dans le projet, qui ont partagé avec les usagers des moments d'efforts mais surtout de plaisir. Les moniteurs de parapente quant à eux, grâce à l'adaptation de leur pratique, ont su créer du lien avec les usagers dont ils découvraient le handicap. Ils en gardent un bon souvenir et seraient prêts à renouveler cette expérience. »

L'équipe de L'Ombelle

Soutenez *l'Adapei du Rhône*



***Aidez-nous** à défendre les droits des personnes handicapées mentales, en faisant un don à l'Adapei du Rhône.*

L'Adapei du Rhône, Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales, est une association habilitée à recevoir des dons et legs.

Depuis plus de 60 ans, elle soutient les familles et accueille les personnes handicapées mentales, enfants et adultes, au sein d'établissements spécialisés.

- ✔ **SCOLARISATION**
- ✔ **EMPLOI**
- ✔ **ACCESSIBILITÉ**
- ✔ **ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES ADAPTÉS**
- ✔ **INCLUSION DANS LA SOCIÉTÉ**

En soutenant l'Adapei du Rhône, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% de votre don.

(Dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Les dépassements de ce seuil sont reportables sur cinq ans.)

COUPON À RETOURNER À :
Adapei du Rhône – 75 Cours Albert Thomas
CS 33 951 – 69447 Lyon Cedex 03

JE FAIS UN DON DE :

☐ **20 €** (ce don me coûte réellement 6,80 €, après réduction d'impôts)

☐ **40 €** (ce don me coûte réellement 13,60 €, après réduction d'impôts)

☐ **60 €** (ce don me coûte réellement 20,40 €, après réduction d'impôts)

☐ **100 €** (ce don me coûte réellement 34 €, après réduction d'impôts)

MONTANT LIBRE : ....€

Règlement par chèque ci-joint n° ....

À l'ordre de **l'Adapei du Rhône**
Un reçu fiscal vous sera adressé en retour.

INDIQUEZ VOS COORDONNÉES :

Nom : ....

Prénom : ....

Adresse : ....

....

Code postal : ....

Ville : ....

Téléphone : ....

Email : ....

L'Adapei du Rhône, les personnes en situation de handicap mental, les familles et les bénévoles vous remercient pour votre aide précieuse.





▸ UN NOUVEAU VISAGE DE PROFESSIONNEL

SONIA BOUVERET

Directrice de *l'IME/IMPro Perce Neige à Thizy* depuis septembre 2013



AVEZ-VOUS TOUJOURS TRAVAILLÉ DANS LE SECTEUR DU MÉDICO-SOCIAL ?

C'est une vraie vocation ! J'ai débuté en tant qu'aide-soignante dans un bloc opératoire. Puis lorsque je suis arrivée à Lyon, je me suis énormément investie dans l'accompagnement des personnes en fin de vie. J'ai assez vite mûri une idée de service à la personne adaptée aux besoins particuliers de chacun. En 2002, avec la nouvelle loi, je me suis lancée. J'étais entourée des bonnes personnes, j'avais un projet innovant, ne restait plus qu'à trouver le financement. J'ai créé l'une des premières structures privées de maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées très dépendantes. Mise en place au début avec les moyens du bord, en travaillant beaucoup avec des étudiants, la structure a évolué pour réunir 60 salariés ! Notre mission était d'adapter les prestations au plus près des besoins des usagers et de les réévaluer dès que nécessaire, pas simplement 2 heures par jour, toujours au même moment, mais aussi 15 minutes au lever du lit, 20 minutes au moment du dîner, etc. Des interventions très complexes d'un point de vue logistique.

POURQUOI AVOIR QUITTÉ LA STRUCTURE QUE VOUS AVIEZ CRÉÉE ?

L'administratif devenait compliqué à gérer. J'ai passé le relais à une plus grosse structure qui a repris le concept et l'ensemble des usagers et des salariés. Je me suis ensuite investie 3 ans en tant que directrice d'un service identique, qui était en difficulté. Puis, malgré le regard plutôt négatif que j'avais sur le secteur des EHPAD, j'ai accepté de participer à la mise en place d'un nouvel établissement et cela m'a beaucoup plu. Nous avions un personnel en nombre suffisant et les moyens d'assurer une prise en charge de qualité. Cette expérience m'a également permis d'accompagner plusieurs évaluations internes et externes.

QUE REPRÉSENTE POUR VOUS LE FAIT DE TRAVAILLER DANS UNE ASSOCIATION FAMILIALE ?

Après avoir travaillé au sein d'un groupe privé lucratif qui accordait selon moi trop d'importance aux bénéfices générés – ce qui m'a poussé à partir – je suis ici pour retrouver des valeurs fortes et m'y inscrire. Tout le travail que l'on peut mener pour recentrer l'usager au cœur des priorités est très important pour moi. La dynamique associative et le lien avec les familles me paraissent essentiels, et j'espère œuvrer à les renforcer encore.

JUSTEMENT, QUE PENSEZ-VOUS POUVOIR APPORTER À L'IME PERCE NEIGE ?

L'IME est au cœur du dispositif d'apprentissage et d'orientation, tout se joue ici. Mais la mise en œuvre du projet personnalisé nécessite la forte participation de l'ensemble des acteurs qui entourent l'enfant. Je pense que nous pouvons contribuer à améliorer les échanges entre les parents, par exemple en mutualisant les retours d'expériences. Il y a également un travail de partenariat à mener, avec le monde hospitalier notamment. L'évolution des pratiques en place prennent du temps, il y a des actions urgentes à mener et d'autres qui seront effectives sur le long terme. Pour y parvenir, je sais que je peux compter sur les membres de l'équipe de l'IME/IMPro, très dynamiques et moteurs !

REPÈRES

DONNÉES FINANCIÈRES au 1er novembre 2013

Personnes handicapées

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH) MENSUELLE

Allocation de base : 129,21 €

Compléments :
- 1re catégorie : 96,91 €
- 2e catégorie : 242,46 €, majoration spécifique parent isolé : 52,49 €
- 3e catégorie : 371,49 €, majoration spécifique parent isolé : 72,68 €
- 4e catégorie : 575,68 €, majoration spécifique parent isolé : 230,16 €
- 5e catégorie : 735,75 €, majoration spécifique parent isolé : 294,77 €
- 6e catégorie : 1 096,50 €, majoration spécifique parent isolé : 432,06 €

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) MENSUELLE
- Taux plein : 790,18 €
- Minimum après 60 jours d'hébergement ou d'hospitalisation : 237,05 € (30 % de l'AAH)
- Majoration pour la vie autonome : 104,77 €
- Complément de ressources : 179,31 €
- Garantie de ressources : 969,49 €

Plafond de ressources annuel (revenu net catégoriel 2011) :
- Célibataire : 9 482,16 €
- Couple : 18 964,32 €
- Par enfant à charge : + 4 741,08 €

ALLOCATION COMPENSATRICE POUR TIERCE PERSONNE (ACTP) MENSUELLE
- Taux plein (MTP*80 %) : 877,20 €
- Taux partiel (MTP*40 à 70 %) : de 438,60 € à 767,55 €
- Plafond de ressources annuel : plafond AAH + montant de l'allocation

PRESTATION DE COMPENSATION (PCH) À DOMICILE

Tarifs de l'aide humaine :
- Emploi direct d'une aide à domicile : 12,26 €/heure
- Recours à un service mandataire : 13,48 €/heure
- Recours à un service prestataire : 17,59 €/heure
- Dédommagement d'un aidant familial : 3,62 €/heure
- En cas de cessation totale ou partielle d'activité : 5,43 €/heure dans la limite de 933,36 € ou, si aide et présence permanente : 1 120,03 €

Montants maximaux de l'allocation :
- Aides humaines : fonction de la durée quotidienne de l'aide
- Aides techniques : 3 960 € pour 3 ans
- Aides à l'aménagement du logement : 10 000 € pour 10 ans
- Aides à l'aménagement du véhicule et surcoûts transports : 12 000 € pour 5 ans.
- Aides exceptionnelles : 1 800 € pour 3 ans
- Aides spécifiques : 100 €/mois
- Aides animalières : 3 000 € pour 5 ans

Taux de prise en charge :
- 100 % si ressources inférieures ou égales à 26 316,08 €/an
- 80 % si ressources supérieures à 26 316,08 €/an

EN ÉTABLISSEMENT

Aide humaine dans le Rhône :
- Par jour de présence : 3,01 €
- Par jour de sortie : 30,10 €

Surcoûts liés aux transports :
- Trajet domicile-établissement : maximum 12 000 €

Personnes âgées

ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA) MENSUELLE

Allocation : 787,26 €

ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA) MENSUELLE

Montant maximal du plan d'aide : (brut et net CRDS déduite)
- GIR 1 : 1 304,84 € (1.19*MTP), soit net 1298,32 €
- GIR 2 : 1 118,43 € (1.02*MTP), soit net 1 112,84 €
- GIR 3 : 838,82 € (0.765*MTP), soit net 834,63 €
- GIR 4 : 559,22 € (0.51*MTP), soit net 556,43 €

Sécurité sociale

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Affiliation gratuite si revenu fiscal annuel inférieur au plafond 9 534 €
Cotisation égale à 8 % si revenu fiscal annuel supérieur au plafond 9 534 €

PROTECTION COMPLÉMENTAIRE DE SANTÉ (CMU-C)

Plafond de ressources mensuel
- Personne seule : 716 €
- 2 personnes : 1 074 €
- 3 personnes : 1 289 €
- 4 personnes : 1 504 €
- Par personne suppl. : 286,43 €

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (ACS)

Montant de l'aide :
- Âgé de moins de 16 ans : 100 €
- Âgé de 16 à 49 ans : 200 €
- Âgé de 50 à 59 ans : 350 €
- Âgé de 60 ans ou plus : 500 €

Plafond de ressources mensuel :
- Personne seule : 967 €
- 2 personnes : 1 450 €
- 3 personnes : 1 740 €
- 4 personnes : 2 030 €
- Par personne suppl : 386,68 €

MAJORATION POUR TIERCE PERSONNE (MTP)
- 1 096,50 €

ALLOCATIONS FAMILIALES

Base mensuelle (BMAF) : 403,79 €

FORFAIT HOSPITALIER

-18 € / jour pour hospitalisation
-13,50 € / jour pour hospitalisation psychiatrique

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Personne sans activité professionnelle
Montant forfaitaire maximum Brut/Net après abattement forfait logement :
- Personne seule : 492,90 €/433,75 €
- Femme enceinte sans enfant : 632,94 €/573,79 €
- Parent isolé + 1 enfant moins de 3 ans : 843,92 €/725,62 €
- Couple sans enfant : 739,35 €/621,05 €
- Parent isolé + 2 enfants moins de 3 ans : 1054,90 €/908,51 €
- Couple avec 1 enfant : 887,22 €/740,83 €
- Couple avec 2 enfants : 1035,09 €/888,70 €
- Par enfant supplémentaire à charge à partir du 3e : 197,16 €/197,16 €
- Parent isolé par enfant supplémentaire : 210,98 €/210,98 €

Personne exerçant une activité professionnelle
Montant forfaitaire max + 62% des revenus professionnels – Ressources du foyer

Garantie de rémunération des travailleurs handicapés

MILIEU ORDINAIRE

Montant horaire : minimum 9,43 €/heure (SMIC)

MILIEU PROTÉGÉ (ESAT)

Montant horaire : minimum 5,19 €/heure et maximum 10,37 €/heure, soit entre 55 et 110 % SMIC)

Salaires

SALAIRE MINIMUM (SMIC) brut/net

Montant horaire : 9,43 € / 7,39 €
Rémunération mensuelle base 151,67 heures : 1 430,25 € / 1 120,84 €

MINIMUM GARANTI

Montant horaire : 3,49 €

PLAFOND MENSUEL

Tranche A brute : 3 086 €

Rémunération des travailleurs handicapés en Esat :

LA RÉMUNÉRATION GARANTIE SE COMPOSE :
- **D'une part financée par l'Esat au - égale à 5% du Smic**
- **D'une aide au poste à la charge de l'État :** soit 50% du Smic si la participation Esat est comprise entre 5 et 20% du Smic, soit réduite de 0,5% pour chaque hausse de 1% de la part financée par l'Esat.

Participation ESAT en % du SMIC brut	Aide au poste en % du SMIC brut	Rémunération garantie en % du SMIC brut
5%	50%	55 % (5.19€)
10%	50%	60% (5.66€)
15%	50%	65% (6.13€)
20%	50%	70% (6.60€)
40%	40%	80% (7.54€)
60%	30%	90% (8.49€)
80%	20%	100% (9.43€)
100%	10%	110% (10.37€)

CARNET FAMILIAL

→ LE VENDREDI 15 NOVEMBRE
Décès d'Antoine Pasini, accueilli au CAJ de Parilly (Vénissieux).

→ LE SAMEDI 30 NOVEMBRE 2013
Décès d'Olivier Bernard, résidant à la MAS Jolane (Meyzieu).

→ LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2013
Décès de Saliha Djafer, résidante au Foyer le Grand Large (Décines) et ouvrière à l'Esat Léon Fontaine (Vaulx-en-Velin).

→ LE VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2013
Décès d'Hervé Bottazzi, résidant à la MAS Paul Mercier (Lyon).

→ LE JEUDI 19 DÉCEMBRE
Décès du père de Catherine Morey, administratrice de l'Adapei du Rhône, en charge de l'Action familiale.

→ LE VENDREDI 27 DÉCEMBRE
Décès de la maman d'Hélène Meyerhoffer, représentante des résidants au CVS du Foyer de vie Le Verger (Caluire) et de Mme Thibaud, sœur d'Hélène, représentante des familles au sein du CVS.

→ LE VENDREDI 3 JANVIER
Décès de Madame Forte, maman de Justine Pistilli, adolescente accueillie à l'IME Les Coquelicots (Meyzieu) et épouse de M. Pistilli, membre du CVS de l'établissement.

HOMMAGE

ODETTE NORMAND*

« Cette fin d'été nous a attristés par la disparition d'Odette Normand. Cette vieille camarade de combat a été parmi les premières à rassembler, au sein de l'Alapei du Rhône, jadis, tous les parents touchés par le handicap de leur enfant.
En subissant elle-même la même épreuve, elle sût organiser des réunions amicales chez les unes ou les autres.
Nous profitions toutes alors, de l'aide sécurisante et régulière d'Yvette Chavent et de l'efficacité permanente de Jacqueline Gianquinto. Elles ont su forger notre action de parents inexpérimentés devant ce problème.
Odette accueillait les parents, était à l'écoute, accueillante voire tonifiante ! Durant cet apprentissage difficile pour chacune d'entre nous. Quel beau souvenir de solidarité tu nous as laissé avec ton tonus et ton charisme habituel.
Au revoir, très chère Odette, nous ne t'oublierons pas ! »

► Arlette Allix

* bénévole ayant participé pendant de nombreuses années à l'Action Associative de l'Adapei du Rhône.

AGENDA 2014



16 et 17 janvier .... Paris 3e
COLLOQUE SANTÉ UNAPEI
Déficience intellectuelle : le diagnostic et ses conséquences sur l'accompagnement des personnes

2 mars ..... Espace Mosaïque, Saint-Priest
BAL COSTUMÉ DE L'ADAPEI DU RHÔNE

14 mars .... Paris ou Nanterre
JOURNÉE UNAPEI ET NOUS AUSSI
L'auto-représentation des personnes handicapées intellectuelles

17 mars .... Espace Sarrazin, Lyon 8e
SOIRÉE THÉMATIQUE DE L'ADAPEI DU RHÔNE
Les aidants familiaux

22 mars ..... IME Les Coquelicots, Meyzieu
RÉUNION FRATRIES ET JEUNES FAMILLES

22 mars .... Hôtel de Région, Lyon
MANIFESTATIONS DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA TRISOMIE 21

8 avril .... Esat La Courbaisse, Lyon 8e
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'URAPEI

12 avril .... Loire
JOURNÉE RÉGIONALE DE L'URAPEI
De la prise en charge... à l'accompagnement

Du 22 au 24 mai .... Nantes
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNAPEI

11 juin .... Salle Jean Couty, Lyon 9e
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAPEI DU RHÔNE

28 juin .... IME Le Bouquet, Lyon 9e
FÊTE D'ÉTÉ DE L'ADAPEI DU RHÔNE

ADRESSES UTILES

- **Unapei**
  Tél. 01 44 85 50 50
- **Urapei Rhône-Alpes**
  Tél. 04 37 43 61 53
- **Adapei**
  Ain .... Tél. 04 74 23 47 11
  Ardèche .... Tél. 04 75 33 05 57
  Drôme .... Tél. 04 75 82 13 82
  Isère .... Tél. 04 76 46 39 66
  Loire .... Tél. 04 77 34 34 34
  Rhône .... Tél. 04 72 76 08 88
  Savoie .... Tél. 04 79 71 95 07
  Haute-Savoie .. Tél. 04 50 46 55 69

ASSOCIATIONS AFFILIÉES À L'ADAPEI DU RHÔNE

- **Association de Gestion des Instituts du Haut Beaujolais – Agihb (Secteur Thizy-Amplepuis) :**
  Michel Verdier – Tél. 04 77 23 07 71
- **Association du Sud-Ouest Lyonnais Ahsol (secteur Givors-Mornant) :**
  Annie Laurent – Tél. 04 72 24 38 63
- **Association des Monts du Lyonnais**
  Odette Rivoire – Tél. 04 74 70 03 95

ASSOCIATIONS PARTENAIRES

- **Association Alova (Loisirs et vacances adaptés) :**
  75, cours Albert Thomas 69003 Lyon
  Tél. 04 72 76 08 88
- **Association Autisme Rhône :**
  Jean-Claude RIVARD
  Tél. 06 21 02 28 54
- **Association Trisomie Geist 21 :**
  Tél. 06 37 14 17 00
  trisomie21rhone@orange.fr
- **Association Soleil :**
  Jean-Pierre et Nicole Grosjean
  Tél. 04 72 31 06 16
  jean-pierre.grosjean@wanadoo.fr
- **ATMP (Association tutélaire des majeurs protégés) :** Tél. 04 72 69 25 25

ASSOCIATIONS AMIES

- **Association Sésame Autisme Rhône-Alpes :** Tél. 04 72 98 31 81
  contact@sesame-autisme-ra.com
- **Association des Instituts de Villefranche et de sa région (AGIVR)**
  Tél. 04 74 65 00 70

ADMINISTRATIONS

- **Maison Départementale des Personnes Handicapées du Rhône (MDPH)**
  27, rue de la Part-Dieu 69003 Lyon
  Tél. 0 800 869 869 (N° vert)
- **Maison du Rhône (MDR)**
  www.rhone.fr
- **Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes (ARS) :**
  241, rue Garibaldi
  69418 Lyon CEDEX 03
  Tél. 04 72 34 74 00
- **Hôpital du Vinatier**
  Tél. 04 37 91 55 55
- **Hôpital Saint-Jean-de-Dieu**
  Tél. 04 37 90 10 10
- **Hôpital Saint-Cyr-au-Mont-d'Or**
  Tél. 04 72 42 19 19



ABONNEZ-VOUS AU BULLETIN

20 € par an

Bulletin d'abonnement 2013
à compléter et à retourner avec votre réglement, (par chèque à l'ordre de l'Adapei du Rhône) sous enveloppe affranchie à l'adresse :

Adapei du Rhône
75, Cours Albert Thomas
CS 33951 69447 LYON CEDEX 03

NOM ....

PRÉNOM ....

ADRESSE COMPLÈTE ....

....

....

Date :

Signature :